

**2021-2026**

**Procès-verbal n° 12a de la séance ordinaire du Conseil général  
du lundi 10 octobre 2022, à la Salle communale Saint-Léonard,  
chemin Saint-Léonard 1**

**Présidence:** M. Mario Parpan

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19.31 heures.

Présence de 73/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé-e-s (6): Mmes et MM. Ibrahim Berisha, Raphaël Casazza, Caroline Chopard, Christophe Giller, Emmanuel Kilchenmann et Lea Wattendorff.

Absent (1): M. David Papaux

Scrutatrices/scrutateurs: Mmes et MM. Anne Butty Revaz, Josée Cattin Kuster, Marie Giller-Zbinden, Chantal Wicky Collaud, Laurent Woeffray et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Pascal Quillet et Thierry Vidmer.

**Le président.** M. le syndic, M. le vice-syndic, Mmes les conseillères communales, M. le conseiller communal, Mme la vice-présidente, chers-ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 11<sup>ème</sup> séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'Administration communale, les visiteurs, ainsi que les représentant-e-s de la presse.

Ich stelle fest, dass die Einladung vom 26. September mit der Traktandenliste termingerecht und ordnungsgemäss zugestellt worden ist.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

**Rugo Claudio** (PA). Concernant le postulat n° 77, le titre n'est pas celui que j'ai communiqué au secrétariat, il a été modifié. C'est à diverses reprises que l'on modifie le texte d'un postulat, le titre en particulier. C'est du ressort du secrétaire. J'avais demandé à ce que quand un titre était modifié, qu'il soit communiqué. De plus, le texte se terminait par "Scritto a Tramonti di Sopra - Italie, 18 août 2022" et cela a été modifié encore une fois pour écrire: "Fribourg, le 14 septembre 2022" (sic). Ce texte a été rédigé à Tramonti di Sopra, en Italie!

**Le président.** Y a-t-il d'autres remarques concernant l'ordre du jour?

Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi approuvé.

1. Communications du Président;
2. Approbation des procès-verbaux n° 11a et b de la séance du Conseil général des 13 et 14 septembre 2022;
3. Transfert du Bataillon des sapeurs-pompiers au Réseau Santé de la Sarine (RSS) et approbation des modifications des statuts du RSS et caducité de la réglementation communale en matière de défense incendie et de secours – message n° 24;  
Rapport de la Commission financière  
Représentant du Conseil communal: M. Pierre-Olivier Nobs, directeur de la Police locale et de la Mobilité
4. Crédit d'ouvrage pour la requalification de la rue Pierre-Aeby – message n° 25;  
Rapport de la Commission financière  
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures  
Représentante du Conseil communal: Mme Andrea Burgener Woeffray, directrice de l'Edilité
5. Plan directeur des infrastructures scolaires de la Ville de Fribourg 2021 – 2026 - rapport;
6. Révision du règlement concernant les jetons de présence du Conseil général – rapport du Bureau;  
Rapport du Bureau  
Rapport de la Commission financière
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 7 (2021-2026) de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) lui demandant d'étudier les mesures actuelles de promotion des sports dans l'optique de l'égalité des chances et des droits et de proposer des mesures correctives et/ou d'encouragement;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 8 (2021-2026) de Mmes Marie-Claire Rey-Baeriswyl et Elisa Nobs (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité d'étendre les projets Midnight Sport et Culture, Open Sunday, Urban Training et SuperCamp à tous les quartiers de la ville;

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 12 (2021-2026) de Mmes et MM. Marine Jordan, Benoît Dietrich, Laurent Woeffray et Rana Bassil (PS) lui demandant d'étudier l'intérêt de mettre un fonds pour le développement de l'activité physique et du sport pour tou-te-s à disposition des clubs sportifs et autres associations de la commune;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 20 (2021-2026) de Mme et M. Jean-Pierre Wolhauser et Océane Gex (PLR) lui demandant d'étudier la possibilité d'installer des boutiques éphémères dans les locaux commerciaux vides;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 23 (2021-2026) de Mme et M. Rana Bassil et Benoît Dietrich (PS) lui demandant d'établir une stratégie d'affichage non commerciale promouvant l'offre locale en matière culturelle et sportive;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 25 (2021-2026) de Mmes et M. Bettina Noll, Valentine Mauron et Jean-Marie Pellaux (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité de construire des aires de jeux participatives et créatives à l'extérieur et/ou à l'intérieur;
13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 28 (2021-2026) de MM. Jean-Pierre Wolhauser et David Krienbühl (PLR) lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire un formulaire électronique sur le site internet de la Ville permettant de signaler des dégâts ou des dysfonctionnements dans des bâtiments communaux à l'usage public ou d'infrastructures publiques;
14. Décision quant à la transmission des postulats:
  - n° 75 de Mmes et MM. Jean-Thomas Vacher, Valérie Kohler (Le Centre/PVL), Simon Jordan (CG-PCS), Adrienne Salina (PLR), Guy-Noël Jelk (PS), José Uldry (UDC) et Amélie Baechler (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser un projet pilote de chauffage et refroidissement urbain utilisant du CO<sub>2</sub>;
  - n° 76 de MM. Jean-Pierre Wolhauser et David Aebischer (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer un columbarium au Cimetière de Saint-Léonard;
  - n° 77 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer une zone réservée à l'habitat alternatif et durable pour une vingtaine de Tiny Houses;
15. Divers
  - A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
  - B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
  - C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
  - D. Réponse aux questions:
    - n° 94 de Mmes Fabienne Menétrey, Monica Mendez et Amélie Baechler (Vert·e·s) concernant les diverses mesures énergétiques prévues par la Ville et au plan de communication y relatif;
    - n° 96 de Mme Bettina Noll (Vert·e·s) relative à la chloration des fontaines raccordées à la Sarine;

- n° 97 de M. Maurice Page (CG-PCS) relative à la disposition des places lors des séances du Conseil général à la salle communale de Saint-Léonard;
  - n° 98 de M. Marc Vonlanthen (PS) relative à la convention ad-hoc entre Bluefactory Fribourg-Freiburg SA et l'investisseur choisi pour le site de blueFACTROY;
  - n° 99 de M. David Krienbühl (PLR) relative à la gestion par la Ville des retards de livraison engendrés par la crise énergétique;
  - n° 100 de M. David Krienbühl (PLR) relative à la requalification de la place de la Gare et de ses abords;
  - n° 101 de M. Claude Schenker (Le Centre/PVL) relative au contrôle de l'éclairage des installations sportives;
  - n° 102 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative au ramassage des déchets par la voirie le samedi matin;
  - n° 103 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative au ramassage des déchets les jours fériés;
  - n° 104 de Mme Véronique Grady (PLR) relative aux mesures communales d'économie d'eau;
- E. Nouvelles questions;
- F. Autres interventions.
- 

## **1. Communications du Président**

### **Le président.**

- A. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- B. A la suite de la démission de Mme Elsa Piller avec effet au 9 septembre 2022, M. Jérémie Fonjallaz a été proclamé élu par le Conseil communal et assermenté par la préfète de la Sarine le 7 octobre 2022. M. Fonjallaz, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).
- C. La limitation du temps de parole et les exceptions sont les mêmes que celles de la dernière séance, je ne les répéterai donc pas. Si vous avez des questions à ce sujet, vous pouvez toujours les poser.

D. Vous avez reçu l'invitation à la sortie du Conseil général et j'espère que vous pourrez venir nombreux-ses. Les enseignantes de la Vignettaz se sont engagées avec enthousiasme pour vous préparer un programme inspirant. Si cela et la fondue qui suivra ne vous tentaient pas encore assez, je peux vous annoncer en plus une petite surprise musicale. Inscrivez-vous donc encore ce soir chez notre secrétaire ou au plus tard jusqu'au 15 octobre 2022. Merci beaucoup.

E. Auf Initiative unserer Oberamtfräi haben sich am 16. September die Präsidien der Generalräte des Saanebezirks zu einem Austausch getroffen.

Seit der letzten grossen Reform des Gemeindegesetzes vor 40 Jahren und vor allem in letzter Zeit, im Rahmen verschiedener Fusionen, sind in vielen Gemeinden Generalräte ins Leben gerufen worden. Dies verändert das politische Tagesgeschäft für Gemeinderäte und für Generalräte. Eine Revision des Gemeindegesetzes ist neu nun vom Staatsrat aufgegleist worden. Dies ist sicher der richtige Moment um die Rollen, die Kompetenzen und die Zusammenarbeit der beiden Gremien zu überdenken und zu klären. Im Austausch mit den Kolleginnen und Kollegen der Präsidien der Generalräte und mit Vertretern der kantonalen Administration wurde deutlich, dass nach Wegen gesucht werden muss, wie die Stimmen der kommunalen Legislative besser als bisher angedacht, in den Revisionsprozess miteinfließen können. Das Büro des Generalrates wird sich mit dieser Frage beschäftigen. Unabhängig davon sind im Prozess verschiedene Momente vorgesehen, an welchen auch die Bevölkerung in den Prozess involviert werden soll. Ich lade Sie schon heute ein, diesen Prozess aufmerksam zu verfolgen und die Gelegenheiten zu nutzen, die sich bieten werden, diese Gesetzesrevision von grosser Tragweite mitzugestalten.

F. Une pause est prévue ce soir vers 21.00 heures, selon l'évolution des débats.

G. J'ai eu l'occasion de passer le week-end aux Grisons. J'en ai profité pour vous apporter un petit quelque chose qui vous sera offert à la sortie de la séance de ce soir. A cause d'un petit problème de communication, nous devons vous servir les boissons dans des gobelets non-réutilisables. Je m'en excuse.

---

## 2. **Approbation des procès-verbaux n° 11a et b de la séance du Conseil général des 13 et 14 septembre 2022**

**Le président.** Falls es Bemerkungen zu den Protokollen der Sitzungen vom 13. und 14. September 2022 gibt, bitte ich Sie anzugeben, auf welche Seite und welchen Abschnitt des Protokolls sie sich beziehen.

**Rugo Claudio** (PA). Je n'ai pas tout compris votre texte en allemand M. le président, mais je crois qu'il concerne l'approbation du procès-verbal. Trois petites coquilles sont restées.

- 1) Elimélek se termine par "lek" et non pas comme cela a été écrit. <sup>1</sup>
- 2) J'avais cité M. J.-M. Pellaux ...

**Le président.** M. C. Rugo, pouvez-vous nous donner le numéro de page du procès-verbal?

**Rugo Claudio** (PA). Non. Je viens de faire cela il y a 15 minutes, je ne peux pas vous les donner pour ces trois petites coquilles.

- 1) Elimélek concerne le DDP de Manor.
- 2) Lors de ma première intervention, j'avais aussi cité des collègues qui n'avaient pas pu venir à la présentation en Basse-Ville. J'avais mentionné M. J.-M. Pellaux et cela a été omis dans le procès-verbal.
- 3) Une troisième chose a été omise, volontairement ou je ne sais pas, c'est l'erreur de Mme A. Burgener Woeffray qui est intervenue à l'article 10 alors que l'on avait déjà parlé de l'article 5 et on est revenu à l'article 10. Dans le procès-verbal, cela a été éliminé.

Merci M. le président de faire les correctifs.

**Le président.** Quelqu'un d'autre souhaite-t-il formuler des propositions de rectification quant à ces procès-verbaux?

Tel n'est pas le cas. Ils sont donc adoptés avec mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

---

<sup>1</sup> Ndr: Cela dépend de la source d'informations, car on trouve aussi l'orthographe Elimélech dans plusieurs documents religieux publiés sur internet

**3. Transfert du Bataillon des sapeurs-pompiers au Réseau Santé de la Sarine (RSS) et approbation des modifications des statuts du RSS et caducité de la réglementation communale en matière de défense incendie et de secours – message n° 24**

Rapport de la Commission financière

**Jordan Marine, présidente de la Commission financière.** En préambule, la Commission remercie le conseiller communal M. P.-O. Nobs pour la présentation du message n° 24 lors du notre séance du 26 septembre passé.

La Commission relève la clarté du message et de la présentation de la démarche exigée par la nouvelle loi sur la défense incendie et les secours (LDIS). Comme vous avez pu le lire, cette nouvelle loi cantonale entraîne une réorganisation importante dans l'organisation de la défense incendie et de secours, à savoir une nouvelle organisation basée sur le risque et non plus sur les frontières politiques communales. Sur le fond, il nous semble tout à fait sensé que de chercher à regrouper et mutualiser les forces, le matériel et les véhicules nécessaires à assurer les risques contre les incendies à l'échelle du district. Sur le fond, la Commission relève qu'une fois encore, nous sommes quelque peu "pris en otage" par le fonctionnement du Réseau Santé de la Sarine (RSS), à savoir qu'on nous impose l'approbation des modifications des statuts du RSS sans réelle marge de manœuvre. Certaines communes l'ont prise, vous nous répondrez. En effet, chaque assemblée et chaque Conseil général du district doit approuver ces nouveaux statuts, sans quoi ils ne pourront pas entrer en force au 1<sup>er</sup> janvier 2023, à savoir d'ici trois petits mois.

Les débats en Commission ont porté sur les points suivants:

1. La Commission relève qu'avec l'abaissement de la taxe, qui passera de CHF 160.- par personne à CHF 100.- par personne, la Commune perdra certes un montant de CHF 1.1 million, mais cette baisse permettra par ailleurs d'atténuer partiellement l'injustice sociale de cette taxe peu égalitaire.
2. Le montant calculé pour la reprise des véhicules nous a semblé presque dérisoire, mais il nous a été expliqué que l'ECAB, qui doit reprendre le matériel, le fait selon les règles d'amortissement de la législation sur les communes, soit en calculant une dépréciation de 15% l'an, après déduction du subside versé par l'ECAB, avec comme conséquence une perte comptable de CHF 528'456.- pour 2023 sous forme d'amortissement extraordinaire.
3. En ce qui concerne les conséquences financières pour le personnel employé actuellement, à savoir six personnes au total, on nous a assuré qu'aucun-e employé-e ne verra ses conditions salariales se péjorer avec ce transfert. Le montant du coût unique de CHF 89'309.- pour la Ville permettant de compenser la baisse de rente prévisible dans la nouvelle caisse de pension n'a pas fait l'objet de discussions au sein de notre Commission.

4. Finalement, plusieurs membres de la Commission financière ont regretté devoir se prononcer sans avoir sous les yeux une synthèse financière plus claire, qui nous aurait permis de comprendre, dit rapidement: que paie-t-on actuellement, que paiera-t-on en 2023, année de transition, et finalement que paiera-t-on dès 2024; à savoir combien réellement ce transfert de notre Bataillon de sapeurs-pompiers coûtera à la Ville, si on prend les différents éléments financiers de ce message, soit la suppression des salaires des six employé·e-s, la vente des véhicules, la location des bâtiments et locaux, y compris les charges d'entretien et d'amortissement du bâtiment, sachant que l'on aura désormais du patrimoine financier et non plus du patrimoine administratif qui ne s'amortit pas de la même manière ainsi que la perte de la participation des communes de Marly et Givisiez encaissée jusqu'alors.

Finalement, c'est par 8 voix, contre 0 et 1 abstention que la Commission financière préavis favorablement ce message n° 24.

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité.** J'ai le plaisir, ce soir, de vous présenter le message n° 24 relatif au transfert du Bataillon des sapeurs-pompiers au Réseau Santé de la Sarine (RSS) et approbation des modifications des statuts du RSS et caducité de la réglementation communale en matière de défense incendie et de secours.

Le Conseil communal vous présente ce message ce soir parce que notre Commune va intégrer un concept de défense incendie de district géré par le RSS. Comme le titre du message le stipule, ce soir, en plus de valider formellement les statuts qui ont été avalisés par l'Assemblée des délégués du RSS, vous avaliserez le transfert de notre Bataillon dans le corps des districts et de manière automatique, puisque c'est ainsi que l'a voulu le gouvernement de ce canton, la caducité des règlements communaux en matière de défense incendie.

En 2021, le Grand Conseil a approuvé une nouvelle loi sur la défense incendie et les secours (LDIS), entrée partiellement en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Cette révision de la loi cantonale va impliquer un très grand changement dans l'organisation des sapeurs-pompiers de tout le canton. Pourquoi? Simplement parce que la défense incendie ne va plus être réglée en fonction des frontières politiques mais en fonction des besoins d'interventions avec une réflexion et une logique de district. L'objectif est que le 1<sup>er</sup> janvier 2023 les défenses incendies de tous les districts soient réorganisées, y compris celui de la Sarine. Ce transfert aura des incidences notamment financières, comme l'a dit Mme la présidente de la Commission financière, incidences que je résumerai plus tard.

Oui, nous allons perdre un Bataillon et nous allons perdre de l'autonomie. Nous allons perdre un Bataillon en parfait état d'assumer ses missions avec un très haut niveau d'instruction et un moral à toutes épreuves. Cependant, nous allons aussi faire preuve de solidarité puisque nous allons mettre ce bel outil dans le cadre d'une défense de district.

Dans le cadre des discussions qui ont eu lieu, une des grandes difficultés a été la problématique de la taxe d'exemption. Vous verrez, vous avez pu le lire dans le message, qu'il restera une taxe d'exemption de CHF 100.- qui sera à percevoir par la Commune et qui sera redistribuée au RSS.



J'ajouterai encore que l'adaptation des statuts devra faire l'objet d'un vote dans chaque Assemblée et dans chaque Conseil général des communes touchées par cette réorganisation. Néanmoins, dans la mesure où il s'agit de la sécurité des personnes et des biens, la présidente du RSS, qui n'est autre que la préfète de la Sarine, nous a dit qu'elle avait demandé au Conseil d'Etat de considérer l'usage de l'article 110 de la loi sur les communes qui peut forcer une ou certaines communes qui ne valideraient pas les statuts, car il est vrai qu'il faut que le 1<sup>er</sup> janvier 2023 cette défense incendie fonctionne.

#### *Incidences financières*

Il y a, comme l'a dit Mme la présidente de la Commission financière, des incidences en termes de véhicules qui vont être repris par l'ECAB pour un montant de CHF 148'300.-, alors que leur valeur au bilan actuel est de CHF 676'756.-. Il y aura des incidences sur le personnel. Six collaborateurs·rices quitteront les EPT de la Commune pour rejoindre le RSS. Un grand soin a été apporté pour leur conserver tant les conditions salariales que les conditions en lien avec leur retraite avec un coût unique de libre passage pour les prestations à la Caisse de pension de CHF 89'390.- inscrit au budget 2023. Il y aura aussi des recettes puisque le RSS louera la caserne des pompiers sise à la route de l'Aurore 4, ainsi que quelques petits dépôts qui sont mentionnés dans le message.

Enfin, comme je l'ai dit, la taxe d'exemption a été l'élément substantiel des discussions. En effet, au sein du district, de grandes disparités de perception ont été constatées. Finalement, ces CHF 100.- sont le fruit d'un compromis. Ce compromis laisse un montant non couvert qu'il faudra payer via une charge liée. Ce montant non couvert s'élèvera à CHF 884'267.65, calculé pour le budget 2023. Néanmoins, si on fait une rapide synthèse financière:

- la participation de la Ville de Fribourg sera de CHF 884'267.65;
- la location des bâtiments et divers dépôts nous rapportera CHF 483'124.-;
- les indemnités pour mise à disposition de personnel communal pour certaines manifestations non urgentes rapporteront CHF 31'500.-;

Il est donc à prévoir un solde annuel à la charge de la Ville de CHF 369'643.65, montant qui sera finalement pérenne.

J'attire encore l'attention du Conseil général, comme l'a souligné la présidente de la Commission financière, sur des éléments financiers du transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier de la caserne, qui auront pour un unique exercice une influence positive sur le budget de l'année 2023 d'un montant de CHF 5'118'862.60.

#### Discussion générale et d'entrée en matière

##### Rapport du groupe libéral-radical

**Krienbühl David** (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec attention du message n° 24 concernant le transfert du Bataillon des sapeurs-pompiers au Réseau Santé de la Sarine (RSS) et l'approbation des modifications des statuts du RSS en lien avec la création d'une

Direction secours. Il remercie le Conseil communal ainsi que le Service des finances pour les explications fournies.

Nous comprenons que ce message s'inscrive dans la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la défense incendie et les secours (LDIS) adoptée par le Grand Conseil en 2021.

Le rattachement du Bataillon unique des sapeurs-pompiers au RSS, au sein d'une Direction secours, afin de bénéficier des synergies opérationnelles entre sapeurs-pompiers et ambulanciers, mais aussi avec les services centraux, est compréhensible. En effet, ces synergies ont pu être particulièrement mises en évidence pendant la crise du covid-19 durant laquelle les pompiers ont notamment été amenés à conduire des ambulances afin de permettre aux ambulanciers de répondre aux besoins accrus de la population.

Ainsi que souligné dans le message du Conseil communal, les enjeux pour la Ville sont essentiellement financiers. De ce point de vue, la conséquence de ce transfert sera une péjoration financière importante au niveau du fonctionnement pour la Ville de Fribourg, soit pour un montant avoisinant CHF 800'000.- par an correspondant à une perte de revenus de CHF 400'000.- d'une part, et à des charges supplémentaires de CHF 370'000.- d'autre part. Concernant toutefois le bénéfice de CHF 400'000.- réalisé annuellement de 2015 à 2021 par la Ville sur les taxes non-pompier perçues, le groupe libéral-radical saisit ici l'occasion de manifester son indignation étant donné qu'un tel procédé, à savoir la réalisation d'un bénéfice sur des émoluments perçus, est tout simplement illégal. Indépendamment des aspects juridiques, ce message matérialise une fois de plus l'inadéquation des taxes et impôts perçus par la Ville auprès de ses habitant·e·s. Fribourg taxe trop ses contribuables. On bafoue aussi une fois de plus ici allègrement le principe d'équité fiscale, qui veut que les bénéficiaires d'une prestation en supportent également la charge. Nous saluons évidemment dès lors la réduction de la taxe de CHF 160.- à CHF 100.- ainsi que la réduction du cercle des assujettis à ladite taxe, ce qui va dans la bonne direction.

Au vu des éléments mentionnés, si le groupe libéral-radical ne remet en question ni la nécessité de la création d'un Bataillon unique à l'ensemble du district, ni celle du rattachement dudit Bataillon au RSS afin de bénéficier des synergies et économies d'échelles, nous encourageons le Conseil communal à rester particulièrement attentif aux aspects de gouvernance dudit réseau vu l'ampleur prise par ce dernier. Un des aspects qui nous paraît crucial est celui de la gestion du personnel des entités intégrées au RSS. Il conviendra d'œuvrer afin que les ressources en personnel soient les plus stables possibles et d'éviter des rotations trop importantes, synonymes de coûts accrus pour la collectivité.

Finalement, nous nous questionnons sur le contrôle démocratique de la population, respectivement des parlements communaux, des Assemblées communales sur le RSS. Il convient d'éviter de créer un "monstre" qui deviendrait ensuite incontrôlable et/ou ingérable.

Cela étant, malgré la charge financière supplémentaire que cela représente pour la Ville et les défis liés à la gouvernance d'un tel réseau, le groupe libéral-radical approuvera le message n° 24.

Rapport du groupe socialiste

**Jordan Samuel (PS).** Le groupe socialiste a analysé à chaud et avec grand soin le message n° 24 sur le transfert du Bataillon des sapeurs-pompiers au Réseau Santé de la Sarine (RSS).

Notre groupe émet les observations suivantes:

- Il s'agit là d'un changement important de paradigme, la fin d'un cycle, dans la lutte contre le feu et les incendies dans le district de la Sarine. Le groupe socialiste est convaincu qu'un regroupement des forces dans ce domaine important de la sécurité est un bienfait et une opportunité pour l'ensemble des Sarinois-es. Le fait de gérer désormais la défense incendie en fonction du risque et non plus des frontières communales permettra à n'en pas douter une plus grande efficacité, professionnalisation et solidarité. Cela d'autant plus à une époque de réchauffement climatique qui favorise les départs de feu avec les catastrophes écologiques qui en découlent. On a pu le constater avec effroi cet été, un peu partout dans le monde.
- Chaque district opère la même démarche pour le début 2023. Il n'y a donc aucune raison que la Sarine, district centre, ne fasse pas de même. La marge de manœuvre, on l'a entendu, est du reste très restreinte et cela est clairement déplaisant.
- Le point d'achoppement principal de ce regroupement est la taxe pompier. On l'a vu chez nos voisins villarais. On pourra évidemment arguer -en cela notre groupe y est extrêmement sensible- qu'une taxe est peu équitable fiscalement. Surtout dans une période délicate qui voit une grande pression financière s'exercer sur les ménages. Aux yeux du groupe socialiste, le fonctionnement des pompiers devrait être assuré par l'impôt. Cependant, la politique est faite de compromis et la taxe et son montant ont fait l'objet d'âpres négociations préalables entre les communes.
- Le texte qui nous est soumis ce soir prévoit par ailleurs une liste bienvenue de catégories de personnes exemptées. On peut le saluer. Le groupe socialiste regrette en revanche que l'exemption pour l'un des parents d'un enfant en formation jusqu'à 16 ans ait été clairement biffée.
- En ce qui concerne précisément les habitant·e-s de la ville de Fribourg, les citoyen·enne-s seront tout de même gagnants puisqu'ils payeront une taxe moindre (CHF 100.- au lieu de CHF 160.-) et durant une période plus restreinte.
- Malgré son caractère peu équitable, la taxe a cependant un avantage. Aux yeux d'observateurs du terrain, elle permet de stimuler les vocations. En effet, dans ce nouveau système, les communes restent tenues de fournir leur contingent de sapeurs-pompiers.
- Si l'intégration des pompiers au sein du RSS a du sens, il faudra veiller à l'avenir que le RSS ne devienne pas un trop grand navire fourre-tout difficilement navigable. Là, nous rejoignons l'avis de mon préopinant.

- Enfin, le groupe socialiste aurait souhaité dans le message des éléments comptables plus concrets sur l'avant et l'après transfert au RSS. En l'état, il ne nous apparaît pas suffisamment clair quels effets financiers aura ledit transfert sur le ménage communal.

Nonobstant les réserves relevées dans ses observations, le groupe socialiste recommande un oui sans équivoque à l'acceptation du message n° 24.

#### Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

**Giller-Zbinden Marie** (UDC). Ce message n° 24, concernant l'approbation des modifications des statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS) et la caducité de la réglementation communale en matière de défense incendie et de secours, contraint, à nouveau, la Ville de Fribourg à être perdante.

En effet, actuellement, l'organisation de la défense incendie est performante, de qualité et rapporte même un bénéfice annuel d'environ CHF 400'000.-.

Or, avec ce message, nous allons devoir payer ces CHF 400'000.- au RSS pour les autres communes, non pas seulement de l'agglomération mais de tout le district.

Toutefois, le groupe UDC ne remet pas en cause la clé de répartition utilisée et espère qu'à terme la nouvelle organisation de la défense incendie permettra une meilleure efficacité et une baisse des coûts.

La réduction de la taxe d'exemption est, elle, bienvenue, malgré une diminution de la population soumise et d'innombrables dispenses. D'ailleurs, ne serait-ce pas justement les personnes en formation qui auraient l'occasion d'intervenir en journée, ayant moins d'obligations que les personnes salariées?

Malgré ces quelques remarques, le groupe UDC soutiendra ce message.

#### Rapport du groupe Centre gauche-PCS

**Page Maurice** (CG-PCS). Cet objet de la taxe incendie montre à quel point la fusion aurait pu être utile pour notre ville et notre agglomération. Nous sommes convaincus évidemment de la nécessité d'offrir des services de pompiers efficaces et performants mais, dans le domaine de la défense incendie, la structure actuelle des communes est clairement dépassée. Je crains effectivement aussi que le Réseau Santé de la Sarine (RSS) devienne un espèce de fourre-tout peu contrôlable.

La réforme s'imposait pas tant pour la ville, dont le corps des pompiers fonctionne bien, que pour l'ensemble des communes du district, où les services ne correspondaient plus aux normes actuelles de FriFire. L'incorporation au sein du RSS est logique. Cela évite de multiplier les associations de communes et offre probablement un cadre pertinent pour la gestion.

En acceptant de fusionner son Bataillon de pompiers et de mettre à disposition ses infrastructures, ses véhicules, son personnel et les compétences de ses pompiers, la Ville de Fribourg fait un geste important de solidarité avec les autres communes du district. Elle met dans la dote une contribution très généreuse. Les conditions de remise au RSS des véhicules, du personnel et des infrastructures ont été négociées correctement même si, effectivement, cela entraîne un coût supplémentaire pour la Ville.

Le groupe CG-PCS salue en particulier la volonté d'offrir au personnel des conditions de salaires et de retraites au moins équivalentes à celles qu'il connaît aujourd'hui. Le maintien de la taxe non-pompiers est aussi satisfaisante pour le groupe CG-PCS, même réduite à CHF 100.-. Non seulement le principe d'une taxe est légitime pour couvrir une tâche particulière, mais le paiement de la taxe peut et doit avoir un effet incitatif pour inviter les jeunes à rejoindre le Bataillon des pompiers. Une taxe rappelle aussi qu'en soit le Service des pompiers est obligatoire et donc remplacer une obligation par une taxe est quelque chose de correcte. Nous regrettons cependant un élargissement trop généreux des exemptions, notamment pour les jeunes en formation. Certes, une taxe de CHF 100.- peut peser assez lourd, mais n'est-ce pas justement ces jeunes-là que nous aurions intérêt à voir intégrer le Bataillon des sapeurs-pompiers?

Avec ces remarques, le groupe CG-PCS accepte la révision des statuts du RSS, telle qu'elle nous est proposée.

#### Rapport du groupe Le Centre/vert/libéral

**Vacher Jean-Thomas** (Le Centre/PVL). Je remercie toutes les personnes qui ont travaillé sur ce message, ainsi que nos forces du feu qui s'engagent au quotidien pour garantir la sécurité de la population et grâce auxquelles notre ville pouvait assurer le concept FriFire.

Le groupe Le Centre/PVL soutiendra le message n° 24, transfert du Bataillon des sapeurs-pompiers au Réseau Santé de la Sarine (RSS) et approbation des modifications des statuts du RSS et caducité de la réglementation communale en matière de défense incendie et de secours. Nous saluons la régionalisation des forces du feu basée sur le risque et non plus sur les frontières politiques. Il est à prévoir que nos pompier-ère-s joueront un rôle toujours plus important en raison du dérèglement climatique et en observant ce qui s'est produit dans les pays voisins au cours de ces derniers étés (incendies en France, Portugal, Espagne, etc.). Il est donc judicieux de se rassembler et de travailler ensemble avec les autres communes du district pour affronter les défis à venir. Par ailleurs, la mobilité croissante de la population nécessite des réponses adéquates ici permises par ce transfert de compétences. Fribourg assume ainsi, une fois de plus, son rôle de ville-centre. Nous comptons sur le RSS pour qu'il assume le sien en prenant cette nouvelle responsabilité avec toute la prévoyance qui s'impose afin que les besoins en termes de personnel et de matériel soient assurés. Nous espérons aussi que, par cette régionalisation, nous pourrions continuer à maintenir des corps de pompiers bénévoles qui représentent une force d'intégration et de solidarité pour notre société. Il n'en demeure pas moins que pour notre Ville, qui reste responsable du recrutement, ce transfert symbolise la perte d'un Bataillon et donc de personnel, de véhicules, d'une caserne, auxquels de nombreux habitants sont attachés, ou ont contribué, et qui représentent une force pour notre commune.

Nous saluons les mesures prises pour accompagner les collaborateurs·rices transféré·e·s au RSS sur le plan financier et sur le plan de la prévoyance vieillesse. Il est essentiel pour nous que ces changements d'ordre structurel ne péjorent pas leur situation et cela est garanti.

En ce qui concerne la taxe d'exemption, notre groupe salue le principe d'une taxe de ce type qui vise à encourager un engagement au service de la communauté et à assurer la couverture des charges sans péjoration des finances communales. Notre groupe salue également les exemptions supplémentaires prévues par le règlement, notamment la lettre i) qui exempte les personnes en formation jusqu'à 25 ans révolus sur la base d'une attestation de l'établissement de formation. De nombreuses familles devaient, en effet, faire face à la difficulté de payer trois, quatre, voire cinq taxes non-pompiers avec des enfants aux études qui ne gagnent au mieux qu'un revenu marginal.

Notre groupe se pose cependant deux questions:

- 1) Avec le raccourcissement de l'obligation de servir qui s'arrête désormais à 40 ans, ce qui est encore relativement jeune, sera-t-il encore possible pour les personnes qui le souhaitent de poursuivre leur service au-delà de cette limite d'âge? Est-ce que le risque d'un manque d'effectif n'est pas accru par cette réduction de la durée de service?
- 2) Aujourd'hui, le règlement communal en vigueur considère notamment les personnes suivantes comme exemptées: personnes qui s'occupent dans leur ménage d'un enfant jusqu'à ce qu'il ait atteint la fin de sa scolarité obligatoire (16 ans) ou d'une personne nécessitant une assistance particulière dans un couple marié ou vivant en partenariat enregistré, une seule personne bénéficie de cette exemption. Or, dans le nouveau règlement, ces personnes ne sont plus exemptées. Aujourd'hui, les familles paient CHF 160.- pour le couple. Avec le nouveau modèle, elles paieront CHF 200.- par ménage et verront donc leurs taxes non-pompiers augmenter de CHF 40.- par année. Ce changement de modèle prétérite donc regrettablement les familles au niveau de la taxe. A ceci s'ajoute que lorsque l'un des deux conjoints effectue un service de pompier·ère, l'autre personne risque de devoir s'occuper des enfants et ne pourra ainsi pas elle-même s'engager.

En résumé, le groupe Le Centre/PVL soutiendra le message n° 24.

#### Rapport du groupe des Vert·e·s

**Mendez Monica** (Vert·e·s). D'après le groupe Vert·e·s, ce message est globalement clair. Evidemment, pour la Ville, ce transfert du Bataillon des sapeurs-pompiers a des conséquences financières, mais le Conseil communal nous présente un compromis satisfaisant, notamment concernant les conditions de prévoyance professionnelle du personnel de la caserne, la taxe d'exemption et l'utilisation des bâtiments. Nous n'avons qu'une seule petite remarque. La clé de répartition pour la charge financière est déterminée en fonction du nombre d'habitants et la valeur assurée des bâtiments de chaque commune. D'après nous, la notion de risques et de leur gestion devrait également faire partie des facteurs de pondération.

C'est avec ces remarques que le groupe Vert-e-s acceptera ce message.

**Rugo Claudio (PA).** La taxe pompiers de CHF 160.- pour un couple va passer à CHF 200.-. Je remercie M. J.-T. Vacher d'avoir souligné ce fait.

Le Parti des Artistes est en général contre les taxes, parce que ce qui n'est pas pris en charge par les taxes est pris en charge par les impôts. Les impôts sont progressifs en fonction des salaires, les taxes pas du tout, comme on le voit. C'est dommage qu'il n'y ait pas eu de pondération au niveau des revenus pour les personnes. C'est ce qui se fait d'ailleurs avec les assurances maladie, avec les impôts et dans certaines coopératives avec les loyers. Je suis donc contre les taxes. Une autre taxe à laquelle je vais m'attaquer, c'est celle des CHF 220.- que doivent payer les personnes pour avoir un chien. Une personne qui a un chien doit déjà déboursé CHF 380.- avant de commencer l'année, soit CHF 1.- tous les jours qui partent sans que rien ne lui soit promis en retour.

Je voulais souligner qu'aujourd'hui on nous parle de manque d'effectif, cela a été dit par MM. P.-O. Nobs et J.-T. Vacher, et de peine à recruter. Si ma mémoire est bonne, plus ou moins en 2008-2010, l'Etat n'a rien trouvé de mieux que de taxer les petits gains des pompiers, ce qui les a vraiment mis furax. Certains ont arrêté à cause de cela. Avant, ils étaient exonérés. Pourquoi? Parce qu'être pompier c'est risquer sa vie sur les lieux d'intervention, se lever la nuit, être de piquet et travailler durant le week-end. Tout cela justifiait l'exonération.

Concernant vos dires, M. D. Krienbühl, je suis entièrement d'accord avec votre développement et j'attendrai de temps en temps une certaine réciprocité.

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Tout d'abord, j'aimerais remercier tous les groupes qui soutiennent le message. D'une manière générale, je crois que tous les groupes ont compris que la marge de manœuvre du Conseil communal était restreinte. Ils ont donc aussi tous compris que lorsque l'on est dans une association de communes et que l'on doit négocier avec énormément de partenaires et que l'on n'est pas en majorité, et bien le compromis, et je l'ai entendu plusieurs fois ce soir, reste le seul moyen d'avancer. Je crois que l'on peut être heureux aujourd'hui de celui-ci.

J'ai quand même quelques petits garde-fous. Il y a eu des questionnements qui ont été soulevés par plusieurs intervenant-e-s, notamment en lien avec l'équilibre budgétaire. Heureusement, l'Assemblée des délégués a délégué au Comité la possibilité de fixer le montant de la taxe. L'Assemblée a verrouillé un plafond (CHF 160.-). Par contre, elle laisse au Comité directeur la possibilité de le modifier. Certes, aujourd'hui, au sein du Comité directeur dans lequel il y a eu ces négociations qui ont abouti à ce montant de CHF 100.-, il n'y a pas volonté d'aller plus loin. On va maintenant faire un premier exercice et, en fonction des résultats, on pourra ajuster la taxe à la baisse ou à la hausse. Ce premier mécanisme est une assez bonne sécurité même si, comme vous le savez, le Conseil communal et la Ville de Fribourg n'ont pas la majorité au sein du Comité du RSS tout comme, par exemple, au Comité d'agglomération par analogie.

Il y a une question qui est ressortie et qui est importante de M. J.-T. Vacher: les 18-40 ans vont-ils suffire (avec en plus toute la liste des exemptions)? L'article 29 alinéa 2 de loi sur la défense incendie précise "en cas de nécessité", mais la nécessité, ce n'est pas "on pense que", il faut

pouvoir la prouver. C'est pour cela qu'aujourd'hui le Comité directeur n'a pas été dans cette direction, mais si on peut prouver qu'il y a une réelle nécessité, on peut astreindre jusqu'à 50 ans. Il y a donc en effet un mécanisme de protection.

Sinon, sans entrer trop dans les détails des différentes interventions, j'aimerais quand même saluer les groupes qui ont parlé de solidarité et de cohérence, qui ont compris l'importance de gérer ensemble la défense incendie en s'affranchissant des frontières communales et en se basant sur les risques. Il y a, c'est vrai, de la générosité de la part de la Ville de Fribourg, mais peut-être que parfois il faut savoir être généreux pour recevoir demain.

#### Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n° 24.

#### Article 1

Pas d'observations. Adopté.

#### Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

#### **Vote d'ensemble**

**Le Conseil général adopte, par 69 voix contre 1 et 1 abstention, l'arrêté ci-après:**

*"Le Conseil général de la Ville de Fribourg*

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo; RSF 140.11);
- les statuts du Réseau Santé Sarine (RSS) du 1<sup>er</sup> janvier 2022;
- la décision de l'Assemblée des délégués du Réseau Santé Sarine (RSS) du 1<sup>er</sup> juin 2022;
- le message du Conseil communal n° 24 du 5 septembre 2022;
- le rapport de la Commission financière,

*Arrête:*

#### **Article 1**

Les modifications des articles 2, 3, 10, 17bis, 25, 25bis, 25ter, 25quater, 30, 31bis, 37, 41 et 42 des statuts du Réseau Santé Sarine (RSS) sont approuvés.

Fribourg, le 10 octobre 2022



AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président:

Mario Parpan

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

**Ont voté Oui: 69** Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétréy Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauer Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**A voté Non: 1** Rugo Claudio (PA)

**S'est abstenu: 1** Collaud Gérald (CG-PCS)

#### 4. Crédit d'ouvrage pour la requalification de la rue Pierre-Aeby – message n° 25

##### Récusation

**Le président.** Etant copropriétaire d'une maison à la rue Pierre-Aeby, M. O. Collaud souhaite se récuser pour ce point de l'ordre du jour.

##### Rapport de la Commission financière

**Jordan Marine, présidente de la Commission financière.** La Commission tient d'abord à remercier la représentante du Conseil communal, Mme A. Burgener Woeffray, qui était accompagnée lors de la présentation de ce message par M. P. Gamboni, chef du Secteur projets urbains, en remplacement de M. E. Slongo, pour la qualité des échanges que l'on a pu avoir concernant la présentation du crédit d'ouvrage pour la requalification de la rue Pierre-Aeby.

Il nous est demandé ici, chers-ères collègues, d'approuver un budget de CHF 2'800'100.- pour le financement des travaux de requalification de la rue Pierre-Aeby, sans la place du Marché-aux-Poissons, pour les raisons que vous avez pu lire dans le message. Cette requalification s'inscrit dans celle plus large du quartier du Bourg, et comprend plus précisément les éléments suivants: le contrôle des coûts, la mise en service de l'ouvrage et le décompte final. Ce montant

comprend également les honoraires des ingénieurs et des spécialistes, ainsi que les imputations salariales.

Il nous a été précisé qu'aucun co-financement ou qu'aucune subvention ne pourrait être requis pour ces travaux, qui vont débiter début 2023 pour une durée d'environ une année. La Commission a regretté que les travaux n'aient pas pu se faire en synergie ceux du CAD, ce qui aurait pu en faire diminuer la facture totale. Il nous a également été précisé que la hausse potentielle des prix (8%), en fonction de l'actualité géopolitique, n'est pas intégrée dans le message, mais qu'elle sera intégrée au plan financier.

La Commission financière relève l'importance du processus participatif mené avec les habitant·e·s de la rue, tout en invitant le Conseil communal, pour une prochaine démarche participative, à élargir le cercle des élu·e·s, à savoir convier d'autres utilisateurs·rices des espaces publics, par exemple des représentants d'autres quartier, des associations de restaurateurs, des commerçants, des représentants des enfants et des jeunes, etc.). La consultation participative a certainement été un élément important au moment de la mise à l'enquête de ce projet, puisque comme vous pouvez le lire en page 6, une seule opposition a été déposée puis retirée lors d'une séance de conciliation.

On peut lire dans le message que trois arbres supplémentaires seront plantés. On aurait pu imaginer un peu plus de verdure, mais globalement, ce projet maintient un bon équilibre entre le respect du patrimoine et les possibilités, certes restreintes, de végétalisation. Certaines places de parc vont certes disparaître, mais des places pour les motos et les vélos seront créées. On nous a informés que si des places de parc ont disparu, d'une part à la rue de Morat dans un premier temps puis ici à la rue Pierre-Aeby, d'autres places supplémentaires ont été créées grâce aux synergies mises en place avec la HEP, à savoir que 31 places y sont à disposition 24h/24, auxquelles s'ajoutent 27 places utilisées en journée par le personnel HEP et à disposition le soir et la nuit des habitants et d'autres conducteurs de voiture.

Une question a encore porté sur le prix du pavage de galets, sans remise en cause de ce choix; il s'avère que le prix du pavage de galets est à peu près identique à celui d'un pavage ordinaire, et que la pose n'en est pas différente. Il est intéressant de souligner ici que la politique de la Ville est de récupérer la majorité des galets et des pavés lors des différents chantiers à chaque fois que cela est possible.

Finalement, c'est à l'unanimité des 9 membres présents que la Commission financière prévoit favorablement le message n° 25, soit l'engagement d'un montant de CHF 2'800'100.- en vue de la réalisation des travaux du projet de requalification de la rue Pierre-Aeby.

#### Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

**de Reyff Charles, président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.** C'est le 21 septembre passé que notre Commission s'est réunie pour traiter du message n° 25. Chacun·e ayant eu tout loisir de prendre connaissance du message, je ne reviendrai pas en détails sur les informations que vous avez déjà pu y lire. Notre Commission a pu échanger de manière très constructive et enrichissante avec la représentante du Conseil

communal et le chef de projet. Je profite de les remercier pour leur disponibilité et la clarté des réponses apportées aux quelques interrogations des membres de la Commission.

Avant toute considération de détail, nous avons été satisfaits d'apprendre que la volonté du Conseil communal était d'optimiser tous les calendriers. Ceci a pour conséquence que pour l'objet qui nous occupe, le Conseil communal a tout en mains pour avancer; il ne manque que la décision de notre Conseil.

Sur le processus ayant permis d'aboutir au projet qui nous est soumis, nous relevons la démarche participative que je qualifierai de "locale" qui a été menée. Ce sont les personnes directement concernées qui ont eu la possibilité de s'exprimer et d'influencer certains éléments du projet. Ainsi, par exemple, les questions du nombre de places de parc, de la circulation automobile et de l'éclairage public ont pu être débattues et c'est un compromis qui a pu être trouvé afin de faire avancer ce projet. Comme nous l'a expliqué la représentante du Conseil communal, lors de la mise à l'enquête une seule opposition a été déposée et à ce jour tout est réglé. La démonstration est faite que l'interaction directe entre le promoteur, ici le Conseil communal, et l'utilisateur, ici les habitant-e-s, doit être privilégiée.

Nous avons noté qu'aucune surface asphaltée ne sera présente sur la rue Pierre-Aeby. Ce sont le grès de Flysch, la pierre de la Molière, le concassé jaune du Jura et le pavage en galets qui couvriront les différentes zones de la rue et des placettes. Une sous-structure permettra, aux endroits choisis, d'assurer que la chaussée soit à même de supporter le poids des véhicules autorisés à y rouler.

Finalement, bien qu'informée de la situation, la Commission regrette que la partie supérieure de la place du Marché-aux-Poissons, jouxtant la rue Pierre-Aeby, ne fasse pas partie du projet. Ce secteur fait certes partie de l'ensemble que représente la place du Marché-aux-Poissons, mais force est d'admettre que, sur le plan esthétique et pratique, il est intimement lié à la rue Pierre-Aeby.

En conclusion, je vous informe que l'entrée en matière n'a pas été combattue et qu'aucune proposition de renvoi n'a été présentée. Au vote final, c'est à l'unanimité des 7 membres présents que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préavisier favorablement l'objet présenté.

**Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité.** Je remercie la présidente de la Commission financière et le président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures pour leurs rapports et leur soutien apporté à ce message. Effectivement, comme cela a été relevé par le président C. de Reyff, le Conseil communal a saisi l'occasion de coordonner les travaux dans la rue Pierre-Aeby. Cela a pris un peu plus de temps puisqu'il a été décidé de faire une démarche participative, en plus en milieu de la période critique du covid-19.

Das Resultat ist das Ergebnis dieses Mitwirkungsprozesses mit den Anwohnenden, welche sich folgende sieben Ziele für die Diskussion zugrunde legten:

- das Leben in der Gasse fördern und Plätze bevorzugen;
- den Raum begrünen;
- den Zusammenhang der Pflasterung beibehalten, um die Gebäude hervorzuheben;
- die Strassenbeleuchtung den Bedürfnissen der Einwohnenden anpassen;
- den Verkehr verlangsamen und einschränken, um den Fußgängern mehr Raum zu geben;
- die Parkplatzsituation optimieren;
- die Eingänge in die Strasse gestalten.

Das Projekt, so wie es heute vorliegt, hat die Ziele erfüllt. Eine einzige Einsprache ging ein. Sie wurde nach einer Einsprache-Verhandlung - die ebenso konstruktiv verlief wie der gesamte Mitwirkungsprozess - zurückgezogen.

La requalification de la rue Pierre-Aeby suit des séquences rythmées, ayant comme pièce maitresse le revêtement de pavés de galets au travers de la chaussée depuis la place du Marché-aux-Poissons jusqu'au socle du bâti en face.

Aucun arbre ne sera abattu et des arbres seront plantés là où le sous-sol le permet, notamment à la placette Sud. Un bon développement leur est ainsi assuré.

La rue Pierre-Aeby sera mise en sens unique à partir de la fin de la place Nord, elle devient une zone de rencontre. Sur les 32 places de stationnement actuelles, 20 seront supprimées, 9 d'entre elles ne sont pas aux normes. D'autres sont supprimées pour répondre aux objectifs formulés dans le cadre de la démarche participative.

Quant au financement au vu des soumissions rentrées, les coûts demandés pour la requalification s'élèvent à CHF 2'800'100.-, montant que le Conseil communal demande ce soir.

Le montant est inférieur à l'estimation et a résisté à la hausse des prix annoncée. Avec le crédit d'étude et les imputations salariales intégrées, ce projet s'élèvera finalement à CHF 3'085'000.-. Le Conseil communal est d'avis que c'est un montant bien investi et qui contribuera grandement à la requalification du quartier du Bourg.

#### Discussion générale et d'entrée en matière

#### Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

**Sacerdoti Alexandre** (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL apprécie la démarche participative utilisée par la Direction de l'édilité concernant ce crédit d'ouvrage et souhaite que cette approche soit systématique lorsque cela est pratiquement possible pour tous les projets qui touchent la vie des citoyens d'un quartier de la Commune. La méthode utilisée permet d'associer les habitant·e·s et commerçant·e·s à la vie de leur quartier et de recueillir leurs souhaits tout en réduisant par anticipation les éventuelles oppositions.

Cette approche doit rester la plus ouverte possible en associant tous les acteurs concernés et ne pas exclure les associations de quartier. Elle témoigne d'un respect pour nos citoyens qui souvent se retrouvent devant le fait accompli à la lecture de la Feuille officielle n'ayant pour seul recours que l'opposition.

Si la partielle compensation de la suppression d'une vingtaine de places de parc par l'offre de stationnement partagé au sein du parking de la HEP est une approche que nous souhaiterions voir généralisée dans d'autres secteurs de la Ville, des voix parmi les habitant·e·s et au sein de notre groupe font remarquer que les souhaits des habitant·e·s concerné·e·s par ces suppressions de places de parc n'ont pas été totalement respectés.

Des voix se sont également exprimées au sein de notre groupe, et parmi des membres de l'Association des intérêts du quartier du Bourg, d'une meilleure coordination entre les travaux de la requalification du quartier Bourg et ceux afférents au chauffage à distance. Notre groupe regrette notamment que la place du Marché-aux-Poissons n'ait pas pu être intégrée dans le projet pour cette raison particulière.

Au-delà des nuisances cumulées, la superposition récente et à venir des travaux en ville conduit à une asphyxie de la mobilité préjudiciable à l'attractivité de notre cité.

Notre groupe, ainsi que les habitant·e·s ayant participé à la démarche, regrettent la position de la Ville et de la Direction des biens culturels de ne pas augmenter les espaces verts dans cette zone au titre de la préservation du caractère historiquement minéral du Bourg.

Une fois l'écrin du Bourg requalifié et la revalorisation du patrimoine accompli, il sera nécessaire de travailler un marketing urbain afin d'augmenter l'attractivité de ce cœur historique et de favoriser la mobilité, notamment des touristes, avec des idées de trajets en bus en centre-ville moins chers qu'aujourd'hui et une réflexion continue sur les facilités d'accès.

Au-delà de ces remarques exprimées par notre groupe, celui-ci soutiendra à l'unanimité ce message.

#### Rapport du groupe libéral-radical

**Wolhauser Jean-Pierre** (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du message n° 25 concernant le crédit d'ouvrage pour la requalification de la rue Pierre-Aeby. Il remercie le Conseil communal de solliciter le crédit d'ouvrage peu de temps après que les travaux de la pose des conduites du CAD et de la réfection d'autres conduites à la rue Pierre-Aeby se soient terminés à fin juillet 2022. Au sujet du message au Conseil général, le groupe émet les remarques et points critiques suivants:

1. En ce qui concerne les nouveaux aménagements, il aurait été souhaitable d'avoir un plan du projet plus lisible et des photos sur les nouveaux types de pavage et de dallage. De plus, un plan de mobilité et de stationnement dans lequel sont indiqués les emplacements futurs des véhicules, motos et vélos, aurait facilité la lecture du message.

Il manque également des informations sur l'éclairage qui figure pour un montant de CHF 95'709.55 sous chiffre 7. Crédit d'ouvrage; la réponse se trouve dans la notice explicative et rapport technique du 14 octobre 2021, page 13, de l'enquête publique où il est écrit que la source lumineuse sera remplacée par une source LED avec un système Novaccess. Cette information aurait dû, à notre avis, être intégrée dans le message. Autre

question que nous nous sommes posée: est-ce que la Commune a pensé à installer des bornes électriques pour des manifestations dans cette rue, comme le marché de Saint-Nicolas ou la braderie? De telles bornes ont été dernièrement installées sur la place de la Grenette.

2. S'agissant du projet proprement dit, nous relevons, en premier lieu, qu'il est très minéral. A part la pose de trois arbres, dont on sait combien il est compliqué d'en planter en ville, il n'y a pas de verdure en plus, par exemple, pour combler l'espace libéré par les voitures entre les immeubles n° 15 à 23. L'aménagement de bacs à fleurs, comme cela s'est fait dans les nouvelles zones piétonnes au centre-ville, serait souhaitable. Nous insistons sur la créativité en matière de végétalisation pour les futurs projets de requalification de rues.

Le deuxième grief concerne le périmètre d'intervention très restreint sur lequel le crédit d'ouvrage porte: environ 200 mètres de long avec deux petites places, mais sans la place du Marché-aux-Poissons, créée en 1760 par l'architecte Charles de Castella. Il est dommage que la Commune n'ait pas engagé des réflexions plus approfondies sur l'aménagement de la partie supérieure et inférieure, dont les escaliers sont en mauvais état. Le projet de la partie inférieure a été repoussé en 2030, hélas.

3. Si le remplacement de la source lumineuse des lampadaires par du LED représente une économie d'énergie, le groupe s'est posé la question de savoir s'il était possible de l'adapter au besoin des passants la nuit, c'est-à-dire, par un système de détection.
4. Le stationnement de voitures dans la rue a été adapté aux objectifs de la démarche participative. Elle ne compte plus que 12 places. Les habitant·e·s devront faire avec.

Concernant le prolongement du revêtement de pavés de galets depuis la place du Marché-aux-Poissons vers les immeubles en face, la question reste ouverte, s'il fera réduire la vitesse des voitures respectivement s'il résistera au poids des camions de la voirie et des lames des chasse-neige.

Bonne nouvelle pour les piéton·ne·s, les trottoirs en pierres naturelles seront élargis.

5. Les coûts prévisionnels des travaux TTC de plus de CHF 2.8 millions sont très élevés par rapport à la surface du périmètre d'intervention, mais néanmoins nécessaires pour donner à cette emblématique rue un nouveau look en surface.
6. Nous demandons un planning des travaux strict et une direction des travaux à la hauteur de la tâche. 13 mois sont une période très longue pour les habitant·e·s, les restaurateur·trices et les commerçant·e·s qui ont déjà dû jongler avec les imprévus et la longueur des travaux en sous-sol. Une fête dans la rue, organisée par la Commune à la fin des travaux, serait un geste bienvenu.

En conclusion, la perspective de voir la rue Pierre-Aeby réaménagée en premier dans le quartier du Bourg réjouit le groupe libéral-radical. Nous espérons que les travaux se déroulent au mieux et qu'ils apportent une réelle plus-value à ses habitant·e·s, aux restaurateur·trices et commerçant·e·s. Nous voterons le crédit d'ouvrage de CHF 2'800'100.-.

Rapport du groupe socialiste

**Perritaz Pierre-Alain (PS).** Le groupe socialiste a pris connaissance avec attention du message n° 25 sur le crédit d'ouvrage pour la requalification de la rue Pierre-Aeby. Il salue la qualité du document et remercie les Services concernés.

Cette rue a été beaucoup trop longtemps encombrée de voitures, ce qui l'a rendait peu attrayante et même parfois dangereuse pour les piéton·ne·s.

Notre groupe salue tout particulièrement la démarche participative entreprise par le Conseil communal avec les habitant·e·s et les commerçant·e·s, qui a permis de fixer certains objectifs dont ceux de favoriser la vie de quartier, verdier les places, maintenir une cohérence entre le revêtement de la route et les bâtiments, optimiser le stationnement et ralentir le trafic afin de donner plus de place aux piéton·ne·s. Certains d'entre nous ont regretté que la place du Marché-aux-Poissons n'ait pas été intégrée à ce message. D'autres aussi ont regretté le manque de végétalisation de cette rue. Enfin, nous nous sommes demandé s'il n'aurait pas été plus simple et judicieux de fermer totalement cette rue à la circulation des véhicules privés, à l'instar de la rue de Lausanne, par exemple. Toutefois, nous avons compris qu'une évaluation allait être entreprise environ une année après la fin des travaux. Cette évaluation permettra d'affiner ou de corriger les éléments déjà mis en place.

Finalement, le groupe socialiste est convaincu que cette rue sera bien plus belle et chaleureuse qu'actuellement et c'est pour cela, avec ces quelques remarques, qu'il acceptera ce message à l'unanimité.

Rapport du groupe des Vert·e·s

**Tognola Giulia (Vert·e·s).** Le groupe Vert·e·s a lu avec attention le message n° 25 concernant le crédit d'ouvrage pour la requalification de la rue Pierre-Aeby. Le message est très clair et comporte toutes les informations nécessaires pour comprendre l'avancée du projet de la requalification de la rue.

Nous sommes, entre autres, très satisfaits de la démarche participative qui a fait ressortir les attentes des habitant·e·s et des commerçant·e·s pour ce projet et nous espérons que ce processus sera réutilisé pour de futurs projets.

Nous tenions aussi à insister sur un point de la page 3 du message. Il y est écrit qu'un des objectifs de cette requalification est d'adapter l'éclairage public aux besoins des habitant·e·s. Comme le demandait les postulat n° 40 " Demande d'étudier la possibilité de renforcer la lutte contre la pollution lumineuse nocturne" et n° 101 de l'ancienne législature " Demande d'étudier la possibilité de mettre en place un éclairage public plus économique et respectueux de l'environnement", nous demandons au Conseil communal de prendre en compte, en plus des besoins des habitant·e·s, les conséquences environnementales de cet éclairage. En effet, il est essentiel pour nous que la stratégie lumière de la Ville soit d'office prise en compte dans ce genre de projet.

A la suite de ces quelques remarques, le groupe Vert-e-s soutiendra ce message.

#### Rapport du groupe Centre gauche-PCS

**Wicky Collaud Chantal** (CG-PCS). Le groupe CG-PCS a pris connaissance du message n° 25 relatif au crédit d'ouvrage pour la requalification de la rue Pierre-Aeby. Il relève ici le succès d'une démarche participative dans l'élaboration d'un projet d'aménagement. Il souligne également le soin apporté à la mise en valeur de cette rue historique, l'ajout de verdure et la volonté de donner plus de place aux piéton-ne-s. Il note également que les personnes à mobilité réduite pourront profiter pleinement de ces nouveaux aménagements.

Le groupe CG-PCS se réjouit donc de la réalisation de ce projet et soutiendra la demande de crédit de CHF 2'800'100.-.

**Rugo Claudio** (PA). A la suite de ce qui vient d'être dit, je trouve facile, M. P.-A. Perritaz, de parler de la dangerosité d'une rue. Vous vous basez sur quelle statistique, sur quelle étude? A chaque fois, on entend que Fribourg est devenu dangereux. A ma connaissance, il n'y a pas eu beaucoup d'accidents dans la rue Pierre-Aeby, que j'ai pratiquée assez souvent en voiture en cherchant une place de parc pour aller manger à la pizzeria de la Grand-Rue. On partait, d'abord c'était rendez-vous à 20.00 heures, vers 19.30 heures etc. On faisait tout le tour du Bourg et puis cette rue-là, de temps en temps, on y passait aussi et s'il y avait une place de parc, on était chanceux. Il y en aura de moins en moins, c'est comme ça.

Il existe un règlement sur le parcage prolongé dans les zones de stationnement réglementé du 25 septembre 1989, entré en vigueur le 9 avril 1990. L'article 7 lettre d) stipule que le nombre d'autorisations doit être inférieur au nombre de toutes les places publiques disponibles dans le secteur. Est-ce que la HEP fait partie du secteur de la Grand-Rue? Je ne le crois pas. Vous hochez de la tête, mais le parking de la HEP, à ma connaissance, est un terrain privé de l'Etat, peut-être semi-privé. Je vous laisserai répondre. En tout cas, faire tous les jours 400 mètres pour aller parquer sa voiture, parfois on doit la prendre trois ou quatre fois par jour, cela existe, ce n'est pas l'idéal. Oublions alors aussi les visites dans les bistrotts du Bourg des gens qui viennent depuis Bulle. C'est la catastrophe.

La non-conformité aux normes qui justifie la suppression des places, je trouve ça léger. Quant au tableau de la page 16 et au graphique de la page 5, Mme A. Burgener Woeffray nous avait habitués à mieux après les vignettes Panini du pont des Neigles. C'est peut-être un peu à cause de l'actualité footballistique.

Pour rester positif, il y a des groupes d'arbres de quatre, plusieurs fois quatre et trois une fois, alors je pense que c'est possible de faire des tunnels pour qu'ils puissent communiquer entre eux parce que c'est un peu tristounet pour un arbre de vivre là dans ce béton. En tout cas, c'était Zep qui avait fait tout un livre sur la communication entre les arbres et je pense que cela serait une chose à ne pas oublier.



Quant aux places retirées, mettre trois places pour les voitures Mobility alors qu'il en existe déjà trois juste un peu plus bas, là où il y a les Arcades, et on en remet encore trois plus haut. Vous avez encore oublié, M. P.-O. Nobs, de mettre une place pour la police, c'est vrai que c'est important.

**Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Édilité.** Je me permets de répondre par thématiques.

Tout d'abord, la place du Marché-aux-Poissons est certes liée à la rue Pierre-Aeby, mais est également liée à la rue de Morat. Cette dernière sera requalifiée dans la troisième étape et c'est pour cette raison que nous avons opté pour une requalification ultérieure.

Concernant la démarche participative, j'entends cette forte volonté, qui a souvent été formulée, de l'élargir et nous réfléchissons comment intégrer des cercles élargis.

Des arbres seront plantés là où le sous-sol le permet. Le sous-sol ne comporte pas seulement tous les réseaux de chauffage à distance, d'eau, etc., mais aussi des caves. Il fallait donc bien chercher et trouver des places où il est possible de planter des arbres et trouver des emplacements où leur développement est assuré.

Nous devons certes nous excuser pour la mauvaise qualité du plan intégré dans le message. Par contre, même si le plan n'est pas très lisible, vous aurez pu constater que les emplacements pour les voitures, les motos et même pour les vélos sont intégrés.

Je me concerterai avec mon collègue, M. P.-O. Nobs pour éventuellement mettre en place une borne électrique à la place du Marché-aux-Poissons. Effectivement, aucune borne n'est directement prévue pour la rue Pierre-Aeby.

L'aménagement de bacs ou le maintien des bacs sur la place du Marché-aux-Poissons est garanti. S'il y a d'autres demandes d'en mettre dans la rue, elles pourraient être formulées à travers une association auprès de la Ville.

Les pavés en galets sont effectivement aussi pensés comme un ralentisseur de la circulation.

Le prix pour la requalification est jugé trop élevé. Je peux vous informer que nous avons pris une valeur empirique, à savoir qu'il faut, pour une requalification d'une telle qualité, calculer CHF 2'425.-/m<sup>2</sup>. Ayant un périmètre de 1'320m<sup>2</sup>, cela donne la somme que nous avons intégrée et qui répond maintenant au montant sollicité.

Je remercie M. J.-P. Wolhauser pour son idée de lancer une fête à la fin des travaux et nous serons ravis si l'Association de quartier pouvait nous aider à l'organiser.

Le règlement sur le parcage n'étant pas de ma compétence, je passe la parole à mon collègue, M. P.-O. Nobs, tout en vous disant, M. C. Rugo, que les trois places Mobility qui se trouvent dorénavant à la place des Ormeaux, étaient à la rue Pierre-Aeby. Nous avons donc enlevé ces trois places à la rue Pierre-Aeby pour les mettre définitivement à la place des Ormeaux.

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Oui et non, M. le conseiller général C. Rugo. Vous avez raison, le site de la HEP appartient bel et bien au Canton, mais il y a une convention entre la Ville et ce site. Cela fait, pour faire très court, qu'il y avait beaucoup de places de stationnement qui avaient été dimensionnées à la fin du siècle passé. Ils ont dû faire des modifications et des agrandissements et on a fait une convention avec eux. On a fait maigrir le nombre de places de stationnement pour les pendulaires. In fine, il y a plus de places de stationnement pour les habitant·e·s de la rue de Morat. En fait, avant cette négociation, il y avait 41 places publiques avec vignette dans le secteur, après il y a en avait 54. Résultat des courses: on a amélioré l'offre pour les habitant·e·s, on a amélioré l'offre pour le public, on a baissé l'offre pour les pendulaires et on a gagné un delta de 13 places que l'on peut en effet mettre dans le "package" de compensation de ce projet, encore que, lors des mises à l'enquête subséquentes du PAL, ce lien de compensation a été fortement remis en cause et atténué. Il n'est plus intangible.

Pour ce qui est du règlement sur le parage prolongé des vignettes, vous avez raison, la disposition que vous avez citée est bel et bien en vigueur. Cependant, il y a aussi eu, la législature passée, des propositions, et il me semble même que tous les groupes s'y étaient ralliés, visant une révision générale de ce règlement. Cette révision est en cours d'étude. Une Commission spéciale a d'ailleurs déjà été nommée par le Bureau. Le Conseil communal espère pouvoir venir l'année prochaine auprès de cette Commission spéciale et plus tard au Conseil général pour cette révision générale et on verra bien comment vos débats modifieront les dispositions.

**Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité.** J'ai omis de vous donner plus de précisions concernant l'éclairage. Le projet conserve les emplacements existants des éclairages. Le projet change la source lumineuse, comme cela a été dit, afin d'avoir une source moins énergivore et donc plus écologique.

Un boîtier novaccess permettra de contrôler l'intensité lumineuse en fonction des heures de la soirée, voire de la nuit. Cela veut dire qu'aux heures de pointe, l'intensité sera forte, car il y a beaucoup d'activités dans la rue, tandis qu'en pleine nuit, l'intensité diminuera, tout en respectant les normes de sécurité. Lors d'événements tels qu'un marché nocturne, l'intensité pourrait de nouveau être augmentée.

#### Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n° 25.

#### Article premier

**Page Maurice (CG-PCS).** J'ai une petite remarque formelle. Dans cet arrêté, on parle d'article premier, ce qui à mon avis est correct. Dans l'arrêté que nous venons de voter pour le projet précédent, on a mis article 1. Je ne sais pas s'il y a peut-être lieu d'unifier cette pratique ou s'il y a une règle que les juristes pourront peut-être nous indiquer.

**Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Édilité.** M. le syndic vient de me dire qu'il y a deux religions. Nous allons essayer de tirer au clair cette question pour le prochain message.

**Le président.** On va donc trouver une solution œcuménique, je l'espère.

Le présent article n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

#### Article 2

Pas d'observations. Adopté.

#### Article 3

Pas d'observations. Adopté.

#### Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

#### **Vote d'ensemble**

**Le Conseil général adopte, par 71 voix contre 0 et 1 abstention, l'arrêté ci-après:**

*"Le Conseil général de la Ville de Fribourg*

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1)
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCO; RSF 140.11);
- le Message du Conseil communal n° 25 du 5 septembre 2022;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

*Arrête:*

#### **Article premier**

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de CHF 2'800'100.- en vue de la réalisation des travaux du projet de requalification de la rue Pierre-Aeby.

#### **Article 2**

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

### Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 10 octobre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président:

Mario Parpan

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

**Ont voté Oui: 71** Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**Ont voté Non: 0**

**S'est abstenu: 1** Rugo Claudio (PA)

### Pause

La séance est interrompue par une pause de 20.56 à 21.11 heures.

## 5. Plan directeur des infrastructures scolaires de la Ville de Fribourg 2021 – 2026 - rapport

**Le président.** Der Richtplan zu den schulischen Infrastrukturen gehört in die ausschliessliche Zuständigkeit des Gemeinderates. Der Generalrat wird deshalb von diesem Bericht einzig Kenntnis nehmen. Sie können den Plan also nicht abändern, ihn aber selbstverständlich konstruktiv kritisch kommentieren.

**Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale.** Ich freue mich, Ihnen heute den Richtplan der schulischen Infrastrukturen zu präsentieren. Wie sie wissen, verlangt das Schulreglement, dass wir dem Generalrat diesen Plan vorstellen und zur Kenntnis bringen, wie es der Präsident soeben gesagt hat.

Das Ziel des Richtplans ist es, einen kurzfristigen Überblick zu geben über die Infrastrukturen der Schulen und der ausserschulischen Betreuung, über allfällige neue Bauten, über Aus- oder Umbauten und über die kommenden Herausforderungen.

Pour la première fois, le Conseil communal a évoqué dans ce plan directeur des objectifs stratégiques, dont celui de maintenir des écoles à taille humaine. Cet objectif nous semble important pour favoriser le développement des enfants et leur épanouissement à l'école, évidemment toujours en prenant en compte les ressources à disposition et tout en tenant compte des décisions de la DFAC pour ce qui concerne les établissements scolaires.

Les objectifs stratégiques sont les suivants:

- Maintenir des sites scolaires de proximité en enfantine et au primaire, à savoir dans les quartiers.
- Si nécessaire et au regard des besoins du terrain en matière d'enseignement et le cadre de vie scolaire, des classes supplémentaires, dont les coûts sont à la charge de la Ville conformément à la loi cantonale, peuvent être maintenues ou ouvertes avec l'accord de la DFAC.
- L'accueil extrascolaire fait en principe partie intégrante d'un site scolaire. Pour des raisons de synergies des exceptions comme aujourd'hui en Basse-Ville sont possibles.
- Les cycles d'orientation sont étroitement coordonnés avec l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL).

Pour ce plan directeur, nous avons procédé à une analyse par site scolaire qui démontre la situation actuelle et son évolution ces prochaines années en termes d'infrastructures. Cela avec les informations à disposition aujourd'hui et avec un outil de planification qui a été élaboré et vous a été présenté en 2016 et qui est régulièrement actualisé.

Aus dieser Analyse können wir heute folgende Schlüsse ziehen:

- Der Bau der neuen OS in Givisiez wird einen grossen Einfluss auf die Auslastung unserer beiden OS-Schulhäuser Belluard und Jolimont haben. Die Schülerinnen und Schüler der COSAHL, welche heute diese Schulhäuser besuchen, werden gemäss heutiger Planung ab dem Schuljahr 2027/2028 nach Givisiez gehen. In einem nächsten Schritt und für den Zwischenbericht, den wir Ihnen im Verlauf der Legislatur unterbreiten, werden wir die Auswirkungen dieses Wechsels planen.
- Auch wenn wir in den nächsten Jahren keine zusätzliche neue und grosse Schulanlage benötigen, sind dennoch an mehreren Standorten Überlegungen nötig. Zudem müssen die Bewilligungen der Schulpavillons verlängert werden.

- Überlegungen braucht es auch spezifisch bezüglich der ausserschulischen Betreuungsstellen. Wir stellen heute fest, dass wir in mehreren Standorten an die Kapazitätsgrenzen kommen. Auch dieses Thema wird im nächsten Schritt aufgenommen und bearbeitet.
- Egalement préoccupante est la situation en Basse-Ville. Comme vous l'avez vu, le Canton a pris la décision de fusionner l'école de la Neuveville avec celle du Bourg, en conséquence des effectifs insuffisants à la Neuveville pour un établissement scolaire, selon la loi. Les discussions avec le Canton pour la suite sont en cours.

La suite des travaux se fera en collaboration avec les partenaires mentionnés, à savoir la COSAHL, le Canton et les autres Services concernés de la Ville. Cet état des lieux constitue la base des importants travaux futurs et doit être consolidé en permanence avec le plan financier et le plan STRATUS. Je remercie ici également ma collègue, Mme A. Burgener Woeffray, et son Service d'urbanisme et d'architecture pour la bonne collaboration et le soutien. En conclusion, le Conseil communal constate que la situation est aujourd'hui en général satisfaisante, que les accueils extrascolaires sur certains sites scolaires demandent une attention particulière et que la commune sera confrontée à des changements importants ces prochaines années, déclenchés par la construction du nouveau CO à Givisiez. C'est au croisement de ces enjeux entre le besoin de planification à court terme et l'anticipation d'une évolution démographique incertaine à long terme que se situe le défi principal du plan directeur des infrastructures scolaires.

#### Discussion générale

#### Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

**Schenker Claude** (Le Centre/PVL). C'est avec un plaisir non dissimulé que le groupe Le Centre/PVL lit, parmi les objectifs stratégiques du Conseil communal, le maintien de "sites scolaires de proximité en enfantine et au primaire, à savoir dans les quartiers". Il en était bien autrement lorsque, tout récemment encore, le Conseil communal voulait plutôt construire encore à la Vignettaz pour y parquer au total plus de 1'000 enfants et racheter en outre le CO de Pérolles pour une nouvelle école primaire décentrée et démesurée. Notre groupe, qui a appelé à des écoles de proximité à taille humaine durant toute la précédente législature, ne peut que se réjouir de ce revirement.

Le groupe Le Centre/PVL se permet un second "cocorico", car c'est grâce à une proposition de nos rangs que le règlement scolaire prévoit la présente planification, tout bonnement indispensable. Il y a fort à parier que sans cette planification, la Ville aurait aujourd'hui construit à la Neuveville une nouvelle école inutile, voire même racheté le gouffre qui a pour nom "CO de Pérolles". Nous nous félicitons aussi de l'arrivée de STRATUS, le bien mal nommé puisque grâce à ce programme on ne navigue plus dans le brouillard pour l'entretien des bâtiments, scolaires en particulier.

Hélas, en lisant ce joli document, on constate que ce n'est pas vraiment de la planification, c'est plutôt un état des lieux. Dans le résumé (chapitre 5) et dans les conclusions (chapitre 7), le Conseil communal se limite à "mettre en évidence les défis", à constater qu'il "conviendra d'analyser", qu'il "faut rechercher des solutions", ou encore qu'il "conviendra d'appréhender".

Et ça se veut être de la planification? C'est bien plutôt là qu'il y a du stratus, de la purée de pois même, pour ne pas dire de l'enfumage.

Hélas, trois fois hélas, la situation de l'accueil extrascolaire est si critique qu'elle en devient totalement inacceptable. Surchargé ou carrément insuffisant presque partout, et parfois, en plus, fort mal placé parce que trop loin avec des artères de circulation à franchir. C'est sans parler de l'encadrement de ces accueils: il se doit d'être professionnel, or le Conseil communal ne donne pas l'impression d'y prêter l'attention requise.

On sait que les CO de la ville vont se vider. En particulier Jolimont va perdre plus de 500 élèves à l'été 2027. Alors, sans prétendre avoir trouvé l'œuf de Collomb ou résolu la quadrature du cercle, nous tenons à remettre sur la table une suggestion qui date d'un postulat que je déposais en 2016, le n° 3 de la précédente législature. Le Conseil communal l'avait balayé car il avait programmé un deuxième agrandissement de la Vignettaz et le rachat du CO de Pérolles, mais ces deux options sont abandonnées aujourd'hui. Notre proposition nous semble donc plus actuelle et plus nécessaire que jamais.

Notre groupe estime en effet qu'une très grande partie de la solution pour la planification scolaire serait de créer une école enfantine et primaire, avec les accueils extrascolaires correspondants, sur le site de Jolimont, dès que le CO en libérera la place. À Jolimont, il est possible d'avoir une nouvelle école dans le bâtiment 1905. Ce fut même prévu lors de la récente rénovation totale. Ça colle avec la stratégie des écoles de quartier. Jolimont est surtout idéalement placé, en plein centre des quatre sous-cercles Jura, Bourg, Vignettaz et Pérolles. Cette nouvelle école pourrait aussi s'adapter aux fluctuations de la population et soulager, selon les besoins, tantôt le Jura, tantôt la Vignettaz, tantôt Pérolles, tantôt même le Bourg si nécessaire. Ainsi seraient réglés à long terme les problèmes de planification scolaire, accueil extrascolaire inclus, pour une très grande partie de la ville.

Je termine. Le présent rapport est présenté tardivement, avec un peu plus d'un an de retard puisqu'il aurait dû l'être en début de législature. Nous passons volontiers l'éponge et prenons acte de ce rapport, en émettant le vœu que la planification soit actualisée dans le sens que je viens d'évoquer, à la mi-législature déjà, comme le prévoit le règlement scolaire. Rendez-vous donc ... dans un an déjà!

#### Rapport du groupe des Vert·e·s

**Pellaux Jean-Marie** (Vert·e·s). Le groupes Vert·e·s a lu avec attention, et même avec intérêt, ce plan directeur des infrastructures scolaires. Il l'a même regardé avec délectation puisque, comme mon préopinant l'a dit, ce document est très joli avec de belles photos. On aurait même apprécié que le nom des écoles, dans lesquelles ces photos ont été prises, soit mentionné pour que l'on puisse plus facilement se repérer, mais on a apprécié véritablement la qualité du document.

Le Conseil communal n'avait jusqu'ici, et à ma connaissance, jamais établi un document de ce type, aussi fouillé, qui s'appuie sur de nombreuses informations. Une base intéressante pour anticiper les besoins et éviter de jouer au pompier en termes de construction d'infrastructures scolaires. Un véritable outil de planification en somme.

C'est une bonne base solide, aussi solide que possible, mais aussi friable que le veulent les chiffres sur lesquels elle repose. En effet, et au risque d'enfoncer une porte ouverte, les prévisions démographiques, même si elles s'améliorent d'année en année, restent des prévisions. On l'a vu en Basse-Ville avec, il y a quelques années, la ferme volonté d'agrandir l'école de la Neuveville car un paquet de nouveaux élèves devaient débarquer. Des constructions qui auraient eu passablement d'emprise sur la cour d'école étaient prévues et fermement défendues par les autorités. Un projet qui est aujourd'hui officiellement abandonné, c'est noté dans le document. En Basse-Ville on peut parler de soulagement. Soulagement temporaire, comme aurait pu le dire un certain Georges Godel. Si on m'avait dit qu'un jour je le citerais, j'en serais peut-être tombé de ma chaise.

Cependant, de nouveaux nuages noirs s'amoncellent dans le ciel de la Basse-Ville. En effet, on fait face à un manque d'effectifs. Quelles solutions peuvent être envisagées? On sait que le Conseil communal est préoccupé par la question, c'est déjà une bonne nouvelle. Faut-il une relance de la natalité en Basse-Ville? Un redécoupage des zones couvertes par les différentes écoles? Une politique offensive du logement? En tout cas, il faudra trouver des solutions. On a vu dans ce plan directeur que la Ville tient à ces écoles de quartier et nous, du côté des Vert-e-s, cela nous tient aussi à cœur que ces écoles de quartier, qui sont un véritable poumon au sein de ces quartiers, continuent d'exister.

On remarque également, en lisant ce document, que les effectifs au CO et dans certaines écoles primaires sont très élevés. Au CO, Fribourg est l'un des cantons ayant le plus d'élèves par classe en Suisse. Sur ce dossier-là, ce n'est pas la Ville qui tient le couteau par le manche mais bel et bien le Canton. Il pourrait être néanmoins utile que la Ville fasse savoir au Canton qu'un enseignement de qualité ne va pas de pair avec des effectifs importants. On remarque néanmoins que la Ville paie pour des classes supplémentaires en ville de Fribourg et ça aussi, c'est une bonne nouvelle.

En termes de mixité sociale, on remarque que l'ouverture du CO de Givisiez, qui va désengorger les CO du Belluard et de Jolimont notamment, va avoir comme conséquence une baisse de cette mixité sociale. On ne va pas retenir les élèves de Corminboeuf en ville à tout prix, mais cette mixité sociale est un concept à garder en tête pour éviter la segmentation des différentes populations de la ville et même de l'agglomération.

On constate également une augmentation impressionnante des effectifs de l'accueil extrascolaire en quelques années. C'est réjouissant de savoir que de plus en plus de familles plébiscitent cette solution mais tout cela soulève tout de même trois remarques.

- Certains accueils, même la plupart, sont déjà à l'étroit. Il va falloir réagir vite. On salue alors à ce moment-là aussi la volonté d'avoir ni des accueils, ni des écoles trop grands parce que c'est vrai que dans les accueils où plus d'une centaine d'enfants mangent ensemble, c'est très difficile à vivre pour les plus petits. Il va donc falloir réfléchir vite et juste.



- En page 11, on constate aussi que c'est dans les écoles des quartiers populaires qu'il y a le moins d'enfants qui vont à l'accueil et qu'au contraire, c'est dans les quartiers où vivent les populations au plus haut niveau économique que les enfants vont le plus à l'accueil. A ce stade-là, il s'agit juste d'une corrélation et non d'une causalité, j'en conviens. Il pourrait néanmoins être intéressant de bien comprendre ce phénomène et ainsi de pouvoir répondre à la question suivante: les tarifs de l'accueil extrascolaire sont-ils trop élevés pour une partie des familles de la ville? A réfléchir.
- Si le financement des accueils extrascolaires est un défi pour toutes les communes, il n'en demeure pas moins que la profession est aujourd'hui sous valorisée et peu rémunérée. Pour assurer un accueil de qualité, c'est aussi un point qu'il faudrait peut-être revoir.

Au final, ce plan est un bon document de travail sur lequel on peut envisager l'avenir avec plus ou moins de sérénité.

#### Rapport du groupe libéral-radical

**Salina Adrienne** (PLR). Notre groupe a pris connaissance du plan directeur des infrastructures scolaires 2021-2026. Il remercie le Conseil communal et les Services concernés pour ce document qui donne une idée claire et détaillée de la situation actuelle des infrastructures scolaires de la commune.

On constate que de nombreux défis se posent à la commune en lien avec les infrastructures scolaires, mais que la bonne collaboration avec la COSAHL relative à l'avenir des cycles d'orientation situés sur le territoire communal permet d'anticiper les besoins en bâtiments scolaires grâce à de futures réductions d'effectifs dans ces établissements.

Par ailleurs, en ce qui concerne la forte demande pour les accueils extrascolaires, cela reflète, sans surprise, l'évolution de la société. Nous relevons ici que les familles qui restent domiciliées en ville de Fribourg semblent pour la plupart être composées de deux conjoints actifs professionnellement, ce qui nécessite une prise en charge des enfants en continu du matin au soir, avant et après l'école ainsi que sur la pause de midi. Nous saluons l'accent mis par la Ville sur la qualité d'accueil des enfants et les conditions de travail du personnel dans ces structures, ces deux aspects étant fondamentaux.

Pour l'avenir, le groupe libéral-radical encourage la Ville à envisager sérieusement le modèle d'horaire continu récemment adopté en Ville de Zurich comme une forte valeur ajoutée pour les familles fribourgeoises dans ses réflexions concernant l'offre d'accueil extrascolaire. Il s'agit en effet de favoriser au maximum la conciliation de la vie professionnelle et familiale ainsi que l'égalité des chances en mettant tous les enfants dans la même situation. Si un tel modèle a un coût, une offre de ce type retiendrait en contrepartie certainement des contribuables dans notre commune au détriment de l'exode vers les communes périphériques n'offrant pas de tels services à leurs citoyens. Cela reviendrait par ailleurs à positionner Fribourg parmi les leaders en matière de politique familiale à l'échelle nationale en s'inscrivant dans le sillage de la Ville de Zurich.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

**Jordan Simon** (CG-PCS). Le groupe CG-PCS est, dans l'ensemble, satisfait du plan directeur des infrastructures. Toutefois, nos regards se sont particulièrement arrêtés sur la fréquentation de l'accueil extrascolaire. Comme M. J.-M. Pellaux, nous nous sommes étonnés et questionnés sur les raisons de la disparité entre leur grande et faible fréquentation selon les différents quartiers de la ville de Fribourg. La statistique de fréquentation est, par exemple, trois fois plus élevée au quartier du Bourg qu'au Schoenberg. Nous espérons que le Conseil communal s'est aussi posé ces questions afin d'en connaître les raisons et d'y réfléchir.

Rapport du groupe socialiste

**Vonlanthen Marc** (PS). Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour son plan directeur des infrastructures scolaires. Sur la forme, le document présenté est de très bonne qualité, les informations sont claires tout en conservant une concision bienvenue. Les cartes et les graphiques sont très illustratifs et permettent de saisir rapidement les tenants et aboutissants de la planification des infrastructures scolaires de la ville. L'arrivée simultanée du document dans les deux langues eut été appréciée par notre groupe.

Sur le fond, quelques incertitudes ont été soulevées par notre groupe. L'état des lieux des effectifs scolaires montre des tendances différentes au niveau infantile et primaire. Dans les classes enfantines et depuis 2016, le nombre de classes a diminué plus rapidement que les effectifs légaux, résultant en une légère hausse des effectifs par classe. Certes, nous restons bien dans les limites du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire, mais le groupe socialiste relève que la Ville dispose de la possibilité d'ouvrir des classes supplémentaires si cette tendance devait s'affirmer et que les besoins devaient se faire sentir de la part des responsables d'établissement.

Dans l'état des lieux toujours, il nous a manqué une appréciation globale de la qualité des salles de classe et des besoins en rénovations. Il est notoire que certains établissements, comme celui du Schoenberg, ne souffrent pas vraiment d'un manque de salles, mais plutôt de la vétusté de ces dernières, notamment celles dédiées à l'enseignement spécialisé.

L'état des lieux de la fréquentation de l'accueil extrascolaire est le point qui nous préoccupe le plus, comme la plupart des groupes qui se sont exprimés ce soir. Cela a été dit, cinq des six structures ont atteint la capacité maximale. Plus inquiétant encore, de nouvelles places ne peuvent pas être créées dans les locaux actuels. Les projections à 2031 laissent entendre une augmentation continue des effectifs.

Les perspectives avancées dans le plan directeur au niveau de l'accueil extrascolaire ne sont pas encore bien définies au regard du caractère très pressant de la situation. Tout en comprenant bien la complexité de la situation, le groupe socialiste attend toutefois des propositions plus concrètes de la part du Conseil communal. Avec mon collègue, M. L. Woeffray, nous déposerons durant cette session un postulat à cet effet.

Toujours à ce sujet, les objectifs stratégiques du Conseil communal mettent un accent particulier sur la qualité de la prise en charge, objectifs que notre groupe partage pleinement. Cependant, nous regrettons que de pouvoir offrir une place en accueil extrascolaire à tous les enfants et tous les parents qui en font la demande ne figure pas dans ces objectifs stratégiques. Nous ne pouvons que rappeler le rôle essentiel de ces structures pour les familles et pour l'attractivité de la ville.

C'est avec ces remarques, vous l'aurez compris, inquiètes que le groupe socialiste prend acte de ce plan directeur tout en remerciant le Conseil communal pour sa transparence.

**Rugo Claudio (PA).** Je vais d'abord répondre à MM. M. Vonlanthen et J.-M. Pellaux concernant les chiffres de la page 11, cela s'explique par les mathématiques et la loi des nombres. Sur 20 élèves, s'il y en a dix qui vont à l'accueil, cela fait 50% en Basse-Ville. Par contre, au Schoenberg, s'il y a 100 élèves qui y vont sur 1'000, cela ne fait que 10%. C'est donc une question de nombre.

L'idéal, pour des familles monoparentales, c'est bien sûr l'accueil extrascolaire. Par contre, l'idéal pour les familles, en particulier étrangères, est de s'en occuper. Il y a plusieurs choses que l'on peut faire pour s'en occuper. En tout cas, chez les Italiens, le moment de partager un repas est primordial et c'est une qualité de vie. Au Conseil général, on entend qu'il faut donner les enfants à la Ville, c'est elle qui va s'en occuper. Je ne crois pas que ce soit l'idéal. D'ailleurs, on l'a vu dans l'appréciation, en particulier comme je l'ai entendu ce soir, sur les dires de l'ancienne Conseillère communale. Elle n'avait pas évoqué la Bible pour nous dire combien de nouveau-nés allaient être baptisés. Le directeur des Ecoles de l'époque était venu tenir conférence avec un ton péremptoire qui avait choqué les habitant·e·s de la Basse-Ville. Il nous disait que c'était obligatoire. Le fascicule précise que CHF 600'000.- n'ont pas été dépensés, mais il ne dit pas tous les frais engendrés par le concours. D'après un membre du groupe libéral-radical, il s'agirait de CHF 400'000.- de frais. On prend donc CHF 400'000.- et on les jette par la fenêtre. C'est ça la politique qui a été menée, c'est ce que l'on pourra reprocher et mettre au passif de l'ancienne Conseillère communale.

Par contre, il ne faut pas seulement taper du poing ou du marteau sur la table, on peut relever que les belles photos que vous voyez en page 25 sont de belles factures. Pour répondre un peu aussi à votre question, M. J.-M. Pellaux, il s'agit des bâtiments de la Vignettaz et de Pérolles (page 25), et j'ai reconnu le bâtiment du Schoenberg en page 13. Voilà, c'était pour laisser une note positive au dicastère laissé par la conseillère libérale-radical.

**Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale.** Je vous remercie pour vos commentaires et votre appréciation de ce plan directeur. Il est effectivement vrai qu'il s'agit aujourd'hui d'un état des lieux, comme cela a été mentionné, mais qui sera très utile pour la suite, comme je l'ai aussi entendu de votre part. C'est donc vraiment l'instrument qu'il nous faut maintenant pour entamer ou pour continuer les réflexions. Je vous remercie aussi pour la compréhension par rapport au léger retard que nous avons eu. Nous allons vous présenter durant cette législature le plan intermédiaire, comme le règlement l'exige. Je peux aussi vous assurer que les réflexions sont déjà en cours, évidemment, et que nous ne tarderons pas à continuer ces travaux et à les concrétiser.

Plusieurs personnes ont parlé de la situation en Basse-Ville. Je comprends évidemment vos préoccupations et vous assure aussi que nous allons tout entreprendre pour aller dans le sens de nos objectifs stratégiques. C'est aussi pour cela qu'on les a posés dans ce plan directeur. Ensuite, comme vous le savez et comme je l'ai déjà mentionné, nous ne pourrions ouvrir des classes supplémentaires qu'avec l'accord du Canton.

M. J.-M. Pellaux a fait mention de la taille des classes. En fait, elle est définie dans la loi scolaire. Ce n'est donc pas nous qui pouvons l'influencer. C'est seulement, justement comme je l'ai dit, à travers des classes supplémentaires que l'on peut ouvrir avec l'accord du Canton.

Beaucoup a été dit sur les accueils extrascolaires. Effectivement, c'est un sujet qui nous préoccupe également. Comme je l'ai dit, on arrive dans plusieurs sites à la limite des infrastructures. La fréquentation a fortement augmenté ces dernières années. Cela me réjouit, car cela veut dire que l'offre de la Ville est aperçue comme une bonne solution pour la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle. Effectivement, c'est un sujet préoccupant que l'on doit tout de suite discuter et concrétiser.

A noter également les différences entre les quartiers. Ce phénomène nous intéresse et nous préoccupe aussi. Nous allons l'étudier et voir quelles sont les éventuelles mesures à prendre pour arriver à une fréquentation plus équilibrée dans les différents quartiers.

Je prends note de vos remarques par rapport à la valorisation des collaborateurs-rices en accueil extrascolaire et également pour la qualité des salles de classes. Je prends également note et remercie M. C. Rugo pour l'historique qu'il a fait. Sur les jonglages statistiques, je ne m'exprime pas.

**Der Generalrat nimmt mit den vorgetragenen Bemerkungen Kenntnis vom Richtplan für die schulischen Infrastrukturen der Stadt Freiburg 2021 - 2026.**

---

## **6. Révision du règlement concernant les jetons de présence du Conseil général – rapport du Bureau**

### Rapport du Bureau

**Gerber Sonja, vice-présidente du Conseil général et rapporteuse au nom du Bureau.** La dernière révision du règlement concernant les jetons de présence du Conseil général date de 21 ans. 21 ans c'est long. Vu le caractère délicat de ce genre de révision, on peut certes comprendre qu'un certain temps ait passé mais, à l'heure actuelle, il est temps de s'y mettre pour que le règlement corresponde davantage au contexte actuel.

C'est dans ce sens qu'une proposition de révision totale, co-signée par cinq chefs de groupes, à l'exception de celui du Centre/PVL, a été déposée le 14 septembre 2021.

Elle tend aux modifications suivantes:

- une modernisation du règlement permettant une meilleure conciliation de l'activité des membres du Conseil général avec la vie familiale en prenant en compte des frais de garde des enfants ou de personnes dépendantes;
- une revalorisation des jetons de présence sur la base d'une comparaison intercommunale et d'une inflation;
- une redéfinition différenciée des jetons en prenant en compte notamment la longueur et la fréquence des séances, les fonctions parlementaires et le travail de préparation.

Au printemps de cette année, un groupe de travail a été réuni, dans lequel était représenté chaque groupe parlementaire. Ce groupe de travail avait pour tâche de procéder à la révision et de soumettre un avant-projet au Bureau, qui en a ensuite débattu.

Le projet que je vous présente donc aujourd'hui brièvement est un projet du Bureau, pas de moi-même ou d'un groupe politique, mais bien issu des discussions qui ont eu lieu au Bureau.

Je ne vais pas m'étendre sur toutes les modifications puisque nous les traiterons une par une ce soir, mais je souhaite soulever une grande nouveauté apportée au règlement, ainsi que deux modifications principales:

- La première, vous pouviez vous en douter, c'est la nouveauté apportée par le projet qui répond à la demande de modernisation formulée dans la proposition. Il est désormais prévu de verser une indemnité supplémentaire familiale et pour personne à charge de CHF 60.-. Cette contribution se veut être une contribution à la conciliation entre engagement citoyen et vie familiale, qui n'est pas évidente au vu du nombre de nos séances et de l'horaire. L'indemnité sera versée aux membres du Conseil général qui en font la demande et qui ont un ou plusieurs enfants jusqu'à 15 ans révolus à faire garder durant les séances du Conseil général ou qui ont une ou plusieurs personnes à charge nécessitant une assistance durant les séances du Conseil général.
- Ensuite, la deuxième modification tend à l'augmentation des jetons de présence de CHF 80.- à CHF 120.- pour la participation aux séances du Conseil général.

Nous ne devons pas oublier l'investissement que demande la fonction de conseiller-ère général-e. Le jeton de présence n'est pas un salaire, mais une indemnité qui permet de reconnaître adéquatement le travail et les investissements faits par les membres du Conseil général. Cette augmentation se justifie de par la longueur des séances, qui a considérablement augmenté, mais aussi par le travail qui s'est intensifié et complexifié.

Avec cette adaptation et au vu des séances du Conseil général qui durent souvent quatre heures par soir, les jetons proposés correspondent à environ CHF 30.-/heure. Comme vous le voyez dans le rapport, cette indemnité est dans la norme en comparaison avec d'autres Conseils généraux en Suisse. La Ville de Berne, par exemple, indemnise ses membres à hauteur de CHF 130.- pour une séance jusqu'à trois heures et à hauteur de CHF 320.- pour une séance de plus de trois heures. La Ville de Sion, par exemple, a une

indemnité de CHF 150.- alors que La Chaux-de-Fonds a une indemnité de CHF 750.- /année. Cependant, il est vrai que les systèmes sont parfois très différents et on ne peut pas prendre côte à côte les chiffres bruts.

- Ensuite, il est prévu de revaloriser le travail préparatoire que nécessite la participation à une séance de groupe ou pour les personnes indépendantes. Ainsi, l'indemnité a été augmentée de CHF 60.- à CHF 100.-.
- En revanche, il est proposé de diminuer l'indemnité pour les séances du Bureau de CHF 80.- à CHF 60.-, afin que l'indemnité soit plus proportionnelle par rapport au travail de préparation effectué par les membres du Bureau.

Pour finir, encore un mot sur les finances. Ces modifications ont une incidence financière d'environ CHF 33'000.- par séance, en incluant la séance de relevée, ce qui correspond à une augmentation d'environ CHF 12'000.- en comparaison à la situation actuelle. Si l'on compte sept séances avec des séances de relevée pour 2023, ce qui devient un peu la norme, cela fait un total d'environ CHF 230'000.-.

#### Rapport de la Commission financière

**Jordan Marine, présidente de la Commission financière.** La Commission financière remercie tout d'abord le Bureau pour l'important travail effectué dans la révision de ce règlement, et relève tout particulièrement l'esprit de l'article 5 concernant l'introduction d'une indemnité familiale et pour personnes à charge, permettant ainsi de soulager l'organisation des conseiller·ère·s généraux·ales à charge d'un ou plusieurs enfants ou d'une personne à besoins particuliers, favorisant ainsi engagement citoyen et vie familiale, comme il a été dit tout à l'heure.

Elle relève également que l'ajustement des montants des jetons de présence permet de revaloriser le travail demandé par l'engagement des membres du Conseil général, ceci sur la base d'une comparaison intercommunale, même si la comparaison n'a pas toujours été facile. La Commission souligne enfin l'intérêt de proposer une redéfinition différenciée des jetons de présence, compte tenu notamment de la longueur et la fréquence des séances, les fonctions parlementaires et le travail de préparation effectué.

Cet objet n'a pas fait l'objet de discussions très longues en séance de Commission financière. Au final, c'est par 8 voix pour, 0 contre et 1 abstention que la Commission financière préavise favorablement le rapport du Bureau, soit la révision du règlement concernant les jetons de présence du Conseil général.

#### Discussion générale et d'entrée en matière

##### Rapport du groupe des Vert·e·s

**Cattin Kuster Josée** (Vert·e·s). Le groupe Vert·e·s a pris connaissance du rapport du Bureau sur la révision du règlement concernant les jetons de présence du Conseil général et remercie le groupe de travail qui s'y est attelé.

C'est évidemment délicat de statuer sur sa propre augmentation d'indemnités, mais le système est ainsi fait. C'est le Conseil général qui légifère sur les jetons de présence de ses membres tout comme au Conseil national ou au Grand conseil. Par ailleurs, plus de 20 ans après la dernière révision, il nous paraît légitime de réévaluer l'indemnisation des membres du parlement communal, redéfinir et harmoniser les montants selon la fonction et l'ampleur de la tâche et s'adapter aux pratiques d'aujourd'hui.

Pour cette seule séance, vous et moi avons dû nous pencher sur des thématiques aussi vastes et variées que le cimetière, les infrastructures scolaires, de nouvelles exigences légales et leurs incidences sur les pompiers, la requalification d'une rue, un système de chauffage et refroidissement et une certaine analyse du Parti des Artistes sur ceux qui pédalent dans la semoule. Chance pour cette fois-ci, nous devons décider de la transmission - ou pas - de seulement trois postulats.

Dans toutes les communes, et à plus forte raison dans les grandes communes, les sujets sont devenus exigeants, techniques, complexes et sensibles. Ils nécessitent une bonne préparation individuelle et en groupe afin que nos séances soient riches et constructives, car il en découle des décisions, nos décisions, qui ont des conséquences pour tou-te-s les habitant-e-s de notre ville. A titre personnel, je ne m'attendais pas à une telle masse d'informations à comprendre et digérer et mon mari non plus ne s'attendait pas à tant de soirées passées à garder les enfants ou à les faire garder pour que lui aussi puisse continuer à s'investir dans des comités, des associations ou autres groupes.

L'indemnité pour les frais de garde est à saluer, elle se pratique dans d'autres villes et le groupe Vert-e-s compte sur le Bureau pour proposer une mise en œuvre pragmatique. Qu'il s'agisse d'enfants ou d'autres personnes à charge, c'est une nécessité en 2022 de pouvoir assumer notre engagement politique et citoyen et de le concilier avec notre vie de famille. Etre parent ou proche aidant nous construit, nous nourrit et fait de nous des représentants crédibles d'une partie de la population fribourgeoise.

Pour toutes ces raisons, le groupe Vert-e-s dira oui à cette révision.

#### Rapport du groupe Centre gauche-PCS

**Collaud Gérald** (CG-PCS). Comme vous le savez, je suis membre du groupe de travail qui a mis en place ce règlement. Il faut relever que la hausse globale, que vous avez certainement constatée, est principalement due à la volonté de ce groupe de travail de faire en sorte que les personnes qui ont des enfants en bas âge ou des personnes à charge ne soient pas préférentiellement. Il nous a semblé en effet important que la représentativité de la population soit assurée. Cela a un coût, mais nous avons estimé qu'il était tout à fait supportable. Le groupe CG-PCS soutiendra donc ce règlement.

Ah, encore un chose. Je croyais que l'utilisation du langage inclusif était acquise dans l'administration de notre commune. Je constate malheureusement que cela n'est toujours pas le cas, en tout cas dans ce rapport. Je remercie à l'avance l'Administration d'y penser systématiquement à l'avenir.

#### Rapport du groupe libéral-radical

**Salina Adrienne** (PLR). Notre groupe a pris connaissance du rapport du Bureau concernant la révision du règlement sur les jetons de présence du Conseil général et remercie le groupe de travail pour le travail effectué.

Nous constatons que ce règlement est en vigueur depuis 2002, soit il y a plus de vingt ans. Du point de vue du groupe libéral-radical, les objectifs poursuivis par la révision, à savoir une modernisation du règlement permettant de mieux concilier l'activité des membres du Conseil général avec la vie professionnelle et familiale, une revalorisation des jetons de présence sur la base d'une comparaison intercommunale et de l'inflation, une redéfinition des jetons de présence en fonction de la longueur et de la fréquence des séances, des fonctions parlementaires et du travail de préparation effectué sont atteints.

Pour le surplus, la comparaison effectuée avec d'autres villes suisses lors des travaux de révision est édifiante. Nous relevons en particulier la durée des séances évoquée pour la Ville de Zurich, à savoir des séances d'une à deux heures, contre des séances de plus de trois heures assorties de séances de relevée quasi-systématiques à Fribourg. Dans cette ligne, au-delà de la réflexion sur l'adéquation des jetons de présence et de l'adaptation du règlement y relatif, il nous semble impératif que des réflexions soient rapidement menées sur le fonctionnement actuel du Conseil général. A titre d'exemple, les séances de relevée, précédemment exceptionnelles, sont devenues la règle, ce qui a un coût conséquent pour notre Commune.

Ainsi, le groupe libéral-radical approuvera l'arrêté relatif au nouveau règlement sur les jetons de présence tout en gardant à l'esprit que le fonctionnement du Conseil général devra rapidement faire l'objet d'une réflexion à des fins d'optimisation, laquelle sera ensuite mise en œuvre dans les meilleurs délais.

#### Rapport du groupe Le Centre/vert/libéral

**Vacher Jean-Thomas** (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL refusera l'entrée en matière de la révision du règlement des jetons de présence et, si l'entrée en matière était acceptée, il refusera ce message tel que présenté pour trois raisons:

1. le processus;
2. l'ampleur de la hausse;
3. le moment auquel cette augmentation interviendrait.

Notre groupe estime qu'il est préférable et possible de rendre le travail plus efficient dans le cadre de nos séances et de réfléchir à notre fonctionnement avant de réviser le règlement des jetons de présence. Une consultation est en cours dans les groupes afin de savoir comment optimiser le travail de notre Conseil et si un autre modèle de fonctionnement était envisagé. Si, dans le cadre de nos échanges, nous en arrivions par exemple à la conclusion qu'il serait souhaitable d'augmenter le nombre de séances, les répercussions financières pourraient s'avérer conséquentes pour la Commune et surtout pour ses contribuables. Il est donc préférable d'attendre les résultats de cette consultation avant de réviser le montant des jetons.



Notre groupe refusera également ce message en raison de l'ampleur de la hausse. Après 21 ans, on peut convenir qu'une révision du règlement est judicieuse. Cependant, le coût du Conseil général passerait de CHF 157'628.- en 2017, montant plus élevé de 2017 à 2020, à CHF 228'060.- en 2023 avec 15 indemnités. Cela équivaldrait à une hausse de 44.68%. Je me permettrais également de rappeler l'intervention du parti socialiste au moment de la défense de la proposition n° 4, qui estimait que la hausse serait de l'ordre de 10% à 15% et donc dans une fourchette totale de CHF 175'000.- à CHF 188'000.-. Le groupe libéral-radical parlait, quant à lui, d'une charge supplémentaire d'environ CHF 5'000.- au budget par rapport aux trois derniers budgets, qui fixaient un montant de CHF 177'000.- en comprenant les charges sociales. Nous sommes donc bien au-delà de ces estimations. Cette augmentation se fera à la charge du contribuable, à qui, pour rappel, on a refusé une baisse d'impôts il y a deux séances et une ristourne il y a une séance.

Cela m'amène à la dernière raison. Le moment choisi pour effectuer cette augmentation est mal venu. Alors que tous les prix augmentent, ceux de l'énergie, des assurances maladie ou encore des aliments, le Conseil général décide de s'attribuer une augmentation. Encore une fois, ce n'est pas tant le fait d'adapter les jetons, mais bien l'ampleur de la hausse et le coût global qui nous posent problème. Le message envoyé serait déplorable. Une hausse peut certes être discutée, mais elle ne doit pas se faire à n'importe quel prix.

Finalement, comme évoqué dans le débat sur la transmission de cette proposition, notre groupe demande aussi qu'une réflexion soit menée quant à la procédure décisionnelle. Il est particulier de décider de sa propre augmentation. On peut s'en satisfaire ou chercher une manière de changer ce fonctionnement avec une modification du règlement. L'entrée en vigueur d'un tel règlement convergerait peut-être aussi mieux avec le début d'une nouvelle législature. Le groupe le Centre/PVL est cependant favorable aux montants accordés pour des gardes qui permettront de renforcer la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, et de joindre le discours à la pratique également dans le monde politique.

Je me permets brièvement de rebondir sur quelque chose qui a été dit précédemment comme quoi la hausse était principalement due aux aides pour les gardes ou autres. Si on reprend de nouveau ce budget de 2017 et celui de 2023 tel que projeté, on a une hausse de CHF 70'431.35 et sur cette hausse seulement CHF 12'600.- sont attribués à cette aide pour les familles.

En résumé, nous demandons de refuser l'entrée en matière et de reporter la révision de ce règlement en l'intégrant à une réflexion globale du fonctionnement du Conseil général. Si l'entrée en matière était néanmoins acceptée, notre groupe soutiendra l'amendement de la Commission financière visant à accorder les montants de garde jusqu'à 12 ans. Le groupe le Centre/PVL soumettra également un amendement à l'article 1 alinéa 2.

#### Rapport du groupe socialiste

**Woeffray Laurent** (PS). Compte tenu du fait qu'en Suisse, les discussions sur les salaires et les indemnités constituent un tabou et que le système de milice est, à juste titre d'ailleurs, très apprécié, la modification de ce règlement représente un point assez délicat de notre ordre du jour. Par contre, considérant que ce règlement a été révisé pour la dernière fois il y a 21 ans,

qu'il faut parler en toute transparence d'une juste rémunération des membres de ce parlement et de la compatibilité entre la politique et la vie familiale, le groupe socialiste s'est penché avec beaucoup d'intérêt sur ce rapport et en remercie ses auteurs.

En effet, si les circonstances actuelles découragent peut-être de s'occuper d'une meilleure indemnisation de la fonction parlementaire, le fait que le règlement ait été, comme déjà mentionné, révisé pour la dernière fois il y a 21 ans indique qu'une révision est en fait plus que nécessaire. Les raisons de cette nécessité apparaissent clairement dans le rapport du Bureau.

En termes généraux, le groupe socialiste salue les modifications apportées au règlement concernant les jetons de présence du Conseil général, car elles permettront non seulement de mieux concilier l'activité des conseiller·ère·s généraux·ales avec leur vie familiale, mais aussi à revaloriser le travail fourni par les membres de notre Conseil. Ces modifications, tout comme le règlement dans son état actuel, sont basées sur le principe de la confiance, un principe sur lequel est fondé l'esprit de notre institution et qui permet d'indemniser les membres du Conseil général tout en évitant une démarche administrative excessive.

En détail, la première grande modification concerne l'introduction d'une indemnité familiale et pour personnes à charge. Même si certain·e·s membres de notre Conseil, actuels ou futurs, peuvent compter sur un réseau pouvant prendre en charge ces personnes pendant les séances du Conseil, ce n'est pas forcément le cas de tou·te·s, et les enfants et personnes dépendantes doivent être prises en charge par des tiers rémunérés. Le groupe socialiste est d'avis que dans notre système de milice, il est plus que questionnable que les membres du Conseil général qui ont la responsabilité d'enfants ou de personnes à charge doivent assumer des frais de garde occasionnés par leur engagement politique ou, dans le pire des cas, que cela les oblige même à devoir s'absenter des séances. C'est pourquoi le groupe socialiste salue l'introduction de ce nouvel article.

En ce qui concerne l'amendement proposé par la Commission financière d'abaisser l'âge de référence pour les enfants à 12 ans révolus, le groupe socialiste la rejettera à une large majorité, car il est d'avis que, dans la plupart des cas, les jeunes n'ont effectivement pas besoin d'être pris en charge les soirs de séances jusqu'à leurs 15 ans révolus, mais que cela peut être nécessaire dans certains cas. Dans l'esprit de la flexibilité pour de tels cas et de la confiance envers les conseiller·ère·s généraux·ales sur lequel se base tout ce règlement, le maintien de l'âge de 15 ans révolus nous semble tout à fait défendable. Une petite minorité du groupe en revanche, estime, que cet âge est trop élevé et que les enfants entre 13 et 16 ans peuvent très bien s'occuper d'eux-mêmes deux soirs consécutifs. Cette minorité soutiendra donc la proposition de la Commission financière.

Le groupe socialiste a également accueilli favorablement le deuxième paquet de modifications de ce règlement, à savoir la redéfinition différenciée et la revalorisation des jetons de présence. Comme déjà mentionné, ce règlement a été révisé pour la dernière fois il y a 21 ans. Au cours de ces années, le travail parlementaire s'est complexifié, la durée des séances a augmenté et l'inflation a frappé. Même si nous fonctionnons dans un système de milice et que notre engagement ne doit pas dépendre de la rémunération, une indemnité raisonnable est tout à fait défendable.

La comparaison de l'indemnité par conseiller·ère général·e entre différentes villes avec l'année de référence 2019 montre que l'augmentation de l'indemnité proposée est plus que défendable: si nous adoptons ce soir le présent règlement, il faudra prévoir environ CHF 3'000.- par conseiller·ère dans le budget 2023. En comparaison avec d'autres villes, ce montant reste très clairement dans la norme. CHF 1'850.- à Neuchâtel, CHF 2'600.- à La Chaux-de-Fonds, CHF 4'000.- à Sion, CHF 6'600.- à Lucerne, CHF 11'000.- à Berne et CHF 14'700.- à Zurich. Donc, non, même avec cette augmentation, on ne roulera toujours pas sur l'or, et c'est très bien ainsi!

C'est pour toutes ces raisons que le groupe socialiste rejettera à une large majorité l'amendement de la Commission financière à l'article 5 et soutiendra unanimement la révision du règlement concernant les jetons de présence du Conseil général dans le vote d'ensemble.

#### Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

**Uldry José** (UDC). Le groupe UDC a pris connaissance avec intérêt du rapport du Bureau du 21 septembre 2022 relatif à la révision du règlement concernant les jetons de présence du Conseil général.

Nous avons tout d'abord apprécié que le groupe qui s'est attelé à la rédaction du message, après avoir rappelé le contexte général, nous indique les principaux changements prévus en cas d'adoption de la présente révision, ainsi que les incidences financières estimées y relatives.

De plus, le présent rapport fait état d'une comparaison intéressante avec les prestations touchées par les membres du législatif et des différentes commissions d'autres communes romandes, ce que notre groupe tient également à relever positivement.

A noter que le dernier règlement, comme déjà soulevé par tous les groupes, concernant les jetons de présence du Conseil général est entré en vigueur il y a fort longtemps, à savoir en 2002, et n'a depuis plus été modifié. Il apparaît dès lors opportun de le moderniser afin qu'il soit davantage en phase avec la vie familiale des membres du Conseil général, notamment avec la garde d'éventuel(s) enfant(s).

Par ailleurs, une revalorisation des jetons de présence apparaît ici justifiée et plus en adéquation, non seulement avec la durée des séances, mais également avec le travail que cela implique, à savoir les heures non négligeables nécessaires à la préparation des séances, ainsi que par rapport aux indemnités octroyées par les communes romandes voisines.

Dans les principaux changements relatifs aux indemnités, que le groupe UDC tient à saluer, nous pouvons notamment mentionner:

- un montant de CHF 120.- d'indemnités au lieu des CHF 80.- précédemment octroyés;
- l'octroi d'un montant de CHF 100.- pour toutes les séances de commission;

- s'agissant des séances de Bureau, une indemnité de CHF 60.- au lieu des CHF 80.- précédemment octroyés; cette baisse s'avère, à notre sens, justifiée par le fait qu'une séance de Bureau exige moins de préparation pour les membres du Bureau qu'une séance ordinaire ou de commission;
- un montant de CHF 100.- octroyé par séance de groupe;
- une indemnité de CHF 60.- supplémentaires pour la présidence d'une séance;
- une suppression d'indemnités à la séance du Conseil général pour son président et vice-président, respectivement sa vice-présidente, au vu du montant forfaitaire annuel nouvellement octroyé;
- enfin, une indemnité, sur demande, afin de permettre aux membres du Conseil général de faire garder leur(s) enfant(s) à charge, ce jusqu'à 15 ans révolus.

Le groupe UDC est ainsi très satisfait de la révision proposée par le Bureau et le remercie vivement pour la rédaction du présent rapport.

Notre groupe précise toutefois qu'à l'égard de l'indemnité pour frais de garde, il se ralliera entièrement à l'amendement proposé par la Commission financière, à savoir que cette indemnité supplémentaire soit octroyée seulement jusqu'à ce que l'enfant en question ait atteint l'âge de 12 ans. Il ne nous apparaît en effet ni utile ni justifié, à titre d'exemple, qu'un enfant de 14 ans et demi, sauf exception, largement autonome à cet âge-là, doive être gardé pendant la durée d'une séance du Conseil général; ce d'autant moins qu'il est possible pour un enfant de 13 ans de suivre des cours auprès de la Croix-Rouge pour devenir lui-même baby-sitter.

Notre groupe déposera également un amendement qui vise à augmenter l'indemnité pour les scrutateurs d'un montant symbolique de CHF 20.- par séance, en vue de tenir compte de la fonction de scrutateur tenue par les membres du Conseil général.

En effet, selon l'adage "toute peine mérite salaire", le scrutateur effectue une prestation supplémentaire durant les séances du Conseil général, notamment en comptant les bulletins de vote lors d'éventuelles élections. En ce sens, dite prestation justifie donc une indemnité supplémentaire, laquelle resterait somme toute modeste. Par ailleurs, ce petit montant servirait également à maintenir l'attrait de cette fonction et à s'assurer de ne pas devoir, à l'avenir, souffrir d'un défaut de futurs volontaires.

Enfin, le groupe UDC a pris connaissance de l'amendement du groupe Le Centre/PVL visant à supprimer l'indemnité de séance s'agissant des séances de relevée, sous réserve de celles dévolues au budget et aux comptes. Nous rejetterons unanimement cet amendement. En effet, dans la mesure où celui-ci pourrait être qualifié de légal, ce qui nous apparaît en l'espèce fort douteux, nous relevons que notre Conseil se réduit d'ores et déjà comme peau de chagrin lors des séances de relevée. Nous aimerions à tout prix éviter que la salle se retrouve "déserte" lors des prochaines séances de relevée, voire dans certaines circonstances, que le quorum ne soit tout simplement pas atteint.

En conclusion, c'est avec ces quelques considérations que le groupe UDC approuvera le rapport du Bureau au Conseil général au sujet de la révision du règlement concernant les jetons de présence du Conseil général.

**Rugo Claudio (PA).** Revaloriser les jetons de présence. J'ai posé la question au Conseil communal: combien chaque conseiller communal reversait à son parti des CHF 200'000.- de salaire qu'il touchait? On m'avait répondu que le PDC à l'époque était un peu pingre. Voilà, je n'irai pas plus loin dans la ... ce n'est pas le sujet. Le sujet ce sont les conseiller·ère·s généraux·ales. Combien chacun de vous reverse au parti? Si vous ne gagnez pas assez, il faut d'abord donner la liberté de payer ce que vous voulez comme cotisation annuelle à votre parti et non ramasser une dîme de 10% pour les Vert·e·s ou pour les socialistes. Je vous laisse vous exprimer à ce sujet, en particulier ceux qui ont déposé la proposition n° 4, soit MM. M. Vonlanthen, O. Collaud, D. Krienbühl, G. Collaud et C. Giller. Si vous voulez augmenter votre jeton de présence, commencez par enlever les frais, c'est mathématique. Voilà, ça c'était la première chose que je voulais vous dire.

Toujours dans les calculs, M. le conseiller général, augmenter de CHF 80.- à CHF 120.-, c'est une hausse de 50%. Le syndicaliste M. Gaétan Zurkinden ne pourrait pas faire mieux. 50% sur un salaire, c'est énorme!

Vous l'avez dit, je l'avais aussi noté, c'est dangereux d'engager une jeune baby-sitter pour un adolescent de 14-15 ans. C'est mettre en péril sa santé sexuelle, la santé sexuelle du pupille avec les risques inhérents à la puberté [réactions dans la salle].

M. J. Uldry, vous avez parlé de scrutateurs. Je pense que l'on pourrait aussi invoquer la loi du reversement au Parti des Artistes, vu qu'en principe, c'est lui qui active les scrutateurs. Un 10% serait donc bienvenu. Je vous rappelle que le Parti des Artistes est le seul qui travaille bénévolement. L'entier de ses jetons de présence paie ses campagnes politiques. Encore cette semaine, on m'a demandé au niveau des impôts de justifier les CHF 2'200.- de charges que j'avais déclarées.

Les places dans les commissions. Vous défendez toutes les personnes, LGBTQ+, mais pour votre Conseil général, je suis mis à l'écart des commissions depuis sept ans. Même M. Levrat m'a conseillé d'aller au niveau des recours juridiques. Par contre, dans le cafouillis de mes paroles vous en avez retenu une, c'était celle où je préparais les séances et je vous remercie d'en avoir tenu compte, car on n'est que deux indépendants dans la salle. Indépendant un peu malgré lui, socialement incorporé au Centre, M. le conseiller général I. Berisha.

Parlant des commissions, énormément de personnes n'ont pas été élues à la dernière élection, je crois en février 2021, mais elles ont des places dans les commissions. Alors, oui Mme M.-G. Morel-Neuhaus avait été élue, elle s'était retirée d'un pas de gentleman parce qu'elle voulait laisser la place au président pour qu'il puisse officier. Par contre, M. H. Bourrier, qui n'a pas été élu, est élu dans les commissions. Aussi, vous, dans votre pensée, c'est mieux de rapporter les places à votre parti et après de les donner à des gens qui n'ont pas été élus. C'est comme la pratique, j'espère que je serai entendu pour le prochain règlement, dans 20 ans.

**Le président.** Nous sommes donc saisis d'une demande de non-entrée en matière. M. J.-T. Vacher, maintenez-vous formellement votre demande?

**Vacher Jean-Thomas** (Le Centre/PVL). Oui.

Vote sur la demande de non-entrée en matière du groupe Le Centre/PVL

**Le Conseil général refuse, par 56 voix contre 16 et 1 abstention, la demande de non-entrée en matière.**

**Ont voté en faveur de la non-entrée en matière:** 16 Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre la non-entrée en matière:** 56 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**S'est abstenue:** 1 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL)

#### Examen de détail

L'entrée en matière étant acceptée et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le rapport du Bureau.

#### Article 1 Séances du Conseil général

**Revaz Caroline** (Le Centre/PVL). Je souhaite déposer un amendement à cet article et ajouter un alinéa 2.

**Le président.** Le texte de cet amendement vous est présenté à l'écran. Le nouvel alinéa 2 serait le suivant "Les séances de relevée ne sont pas indemnisées, à l'exception de celles qui sont dévolues au budget et aux comptes".

**Uldry José** (UDC). Comme précédemment indiqué, nous nous opposerons à cet amendement pour les raisons évoquées dans le rapport.

**Gerber Sonja, vice-présidente du Conseil général et rapporteuse au nom du Bureau.** Je n'ai rien à dire sur cet amendement puisque nous n'avons pas pu en discuter au Bureau.

**Jordan Marine, présidente de la Commission financière.** Idem. La Commission financière n'a pas été consultée sur cet amendement.

**Le président.** Mme C. Revaz, maintenez-vous formellement votre amendement?

**Revaz Caroline** (Le Centre/PVL). Oui, je le maintiens.

#### Vote

Proposition d'amendement de Mme Caroline Revaz visant à ajouter l'alinéa 2 suivant: "Les séances de relevée ne sont pas indemnisées, à l'exception de celles qui sont dévolues au budget et aux comptes."

**Ont voté en faveur de l'amendement de Mme C. Revaz (contre la version du Bureau): 12** Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

**Ont voté contre l'amendement de Mme C. Revaz (en faveur de la version du Bureau): 58** Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoît (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**Se sont abstenus: 2** Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s)

**C'est par 58 voix contre 12 et 2 abstentions que le Conseil général refuse l'amendement de Mme Caroline Revaz.**

Cet article n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

#### Article 2 Séances des commissions

**Uldry José** (UDC). Je voulais prendre la parole pour l'article précédent, mais vous m'avez donné la parole en fait sur l'amendement proposé. Je voulais également proposer un amendement pour l'article 1

**Le président.** Vous me mettez dans une situation assez difficile. Présentez tout de même votre amendement.

**Uldry José** (UDC). Il s'agit d'ajouter un alinéa 2 à l'article 1, libellé comme suit: "Une indemnité supplémentaire de CHF 20.- est octroyée en plus de l'indemnité de base pour la charge de scrutateur durant une séance du Conseil général."

**Le président.** Puisque vous avez déjà annoncé cet amendement dans votre première intervention, je pense que l'on peut accepter de voter sur cet amendement. Si quelqu'un n'est pas d'accord avec cette procédure, je lui prie de le faire savoir maintenant. Tel n'est pas le cas. On pourra donc voter sur ce point.

**Le président.** La discussion est ouverte sur cet amendement.

**Page Maurice (CG-PCS).** Je me permets d'intervenir en tant qu'ancien scrutateur, ancien membre du Bureau, une fonction que j'ai occupée pendant longtemps et que j'ai occupée surtout sous l'ancien régime où on n'avait pas de vote électronique. Quand nous étions à la salle de la Maison de Justice, on n'avait pas de vote électronique et le scrutateur avait effectivement un rôle parce qu'il devait compter les votes. D'ailleurs, nous étions autour du président et nous comptions les votes depuis le podium. Il fallait faire les décomptes, annoncer les votes, etc.. Il y avait là une réelle activité supplémentaire, qui nous obligeait à être très concentrés pendant toute la séance. Ce n'est plus du tout le cas aujourd'hui, il faut le reconnaître. Les scrutateurs sont juste là pour garantir le fonctionnement de la séance au cas où il y aurait un problème avec l'électronique et dépouiller un vote. Ce n'est quand même pas une chose excessivement pénible. Je m'oppose donc à cet amendement.

**Jordan Marine, présidente de la Commission financière.** La Commission financière n'a pas été consultée sur cet amendement, elle n'a donc pas de remarques.

**Gerber Sonja, vice-présidente du Conseil général et rapporteuse au nom du Bureau.** Idem pour le Bureau.

#### Vote

Proposition d'amendement du groupe UDC visant à ajouter l'alinéa 2 suivant: "Une indemnité supplémentaire de CHF 20.- est octroyée en plus de l'indemnité de base pour la charge de scrutateur durant une séance du Conseil général."

**Ont voté en faveur de l'amendement du groupe UDC (contre la version du Bureau):** 5 De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Giller-Zbinden Marie (UDC), Piller Nadège (PS), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

**Ont voté contre l'amendement du groupe UDC (en faveur de la version du Bureau):** 59 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s)

**Se sont abstenus:** 9 Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Delarze Fanny (PS), Jordan Samuel (PS), Mosoba Immaculée (PS), Rustemi Ilire (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Zainal Chloé (Vert-e-s)



**C'est par 59 voix contre 5 et 9 abstentions que le Conseil général refuse l'amendement du groupe UDC.**

Cet article n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

Article 2 Séances des commissions

**Rugo Claudio (PA).** J'ai déposé un amendement formel, qui a la teneur suivante: "Les membres des commissions reçoivent ..." et non "Les membres du Conseil général ...".

Je vous cite deux exemples: M. Spoto est dans la Commission sociale membre du PCS, scrutateur aussi, et il toucherait ... on devrait savoir ... il n'est pas membre du Conseil général mais il devrait quand même toucher. On devrait donc encore mettre un autre article. Tandis qu'en écrivant "Les membres des commissions reçoivent ...", cela inclut toutes les personnes, malheureusement pour moi, qu'elles aient été élues au Conseil général ou pas.

**Collaud Oliver (Vert-e-s).** Le groupe des Vert-e-s s'opposera à cet amendement parce qu'il n'a pas de sens. Ce règlement concerne les jetons de présence du Conseil général et pas de toutes les autres commissions de la Ville de Fribourg.

**Le président.** Mme la présidente de la Commission financière, avez-vous une remarque à faire au sujet de cet amendement?

**Jordan Marine, présidente de la Commission financière.** La Commission financière n'a pas discuté de cet amendement et ne fera, par conséquent, pas de commentaires.

**Gerber, vice-présidente du Conseil général et rapporteuse au nom du Bureau.** Le Bureau n'a pas discuté de cet amendement. Pas de commentaires.

**Le président.** M. C. Rugo, maintenez-vous formellement votre demande d'amendement?

**Rugo Claudio (PA).** Oui, car il y a beaucoup de commissions, qui sont du ressort aussi du Conseil général, où il y a des gens qui n'ont pas été élus au Conseil général.

[L'intervenant reçoit des explications d'un membre du Conseil général, hors micro].

**Rugo Claudio (PA).** Mais cela voudrait dire que ce sont seulement les jetons de présence des commissions du Conseil général qui sont augmentés?

**Le président.** Tout à fait. On parle ici du Conseil général et de ses Commissions. Ainsi, les commissions du Conseil communal ne sont pas concernées par ce règlement.

**Rugo Claudio (PA).** En principe, ce sont les mêmes jetons de présence, c'est adapté.

**Le président.** Non, ce n'est pas obligatoire.

**Rugo Claudio** (PA). D'accord, j'en suis ainsi informé. Je pense qu'ils existent et je vais piocher jusqu'à demain pour vous donner les noms de personnes qui ne sont pas au Conseil général et qui sont dans ces commissions. Par exemple, la Commission de fusion, lorsque l'on a été représenté, il y avait aussi des gens qui étaient là, M. H. Bourrier, dans la Commission de l'édilité, par exemple il n'est pas ... J'ai oublié de prendre mes notes mais il y en a beaucoup. Je vous donnerai les noms demain.

**Le président.** Je précise donc encore une fois que ce règlement ne concerne que les commissions du Conseil général et pas les autres. M. C. Rugo, vous avez dit que vous maintenez votre proposition d'amendement. Nous allons donc passer au vote.

#### Vote

Proposition d'amendement de M. Claudio Rugo visant à modifier l'alinéa 1 de la manière suivante: "Les membres des commissions reçoivent une indemnité de CHF 100.- par séance de commission et par séance de groupes de travail désignés par le Bureau".

**Ont voté en faveur de l'amendement de M. C. Rugo (contre la version du Bureau):** 2 Rugo Claudio (PA), Uldry José (UDC)

**Ont voté contre l'amendement de M. C. Rugo (en faveur de la version du Bureau):** 67 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**Se sont abstenus:** 4 Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Gex Océane (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

**C'est par 67 voix contre 2 et 4 abstentions que le Conseil général refuse l'amendement de M. Claudio Rugo.**

Cet article n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

#### Article 3 Indemnité de préparation

Cet article n'appelant pas d'observations, il est ainsi adopté.

#### Article 4 Indemnité de présidence

**Page Maurice** (CG-PCS). Je n'ai pas de proposition de changement mais j'ai une question de précision. La première situation c'est la présidence d'une séance du Bureau. Or, le Bureau est normalement et habituellement présidé par le président du Conseil général. Est-ce que cela

s'ajoute encore aux frais forfaitaires? Ou bien est-ce une question qui a été posée et comment est-ce qu'elle a été résolue?

**Gerber Sonja, vice-présidente du Conseil général et rapporteuse au nom du Bureau.** Je n'ai pas pu en discuter avec le Bureau. C'est vrai que de l'interprétation que je fais, c'est effectivement pour la présidence d'une séance du Bureau.

**Le président.** Nous allons discuter de cette question au Bureau et prendre une décision.

Cet article n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

#### Article 5 Indemnités familiales et pour personnes à charge

**Jordan Marine, présidente de la Commission financière.** La Commission financière propose l'amendement suivant: "Une indemnité supplémentaire de CHF 60.- par séance du Conseil général est allouée aux membres du Conseil général qui en font la demande. Cette indemnité concerne les cas suivants:

- enfant(s) jusqu'à 12 ans révolus à faire garder durant les séances du Conseil général;
- personne(s) à charge nécessitant une assistance durant les séances du Conseil général."

**Wicht Pascal (UDC).** Le groupe UDC soutiendra sans réserve cette proposition d'amendement qui a été faite par la Commission financière. Mon collègue, M. J. Uldry, l'a dit tout à l'heure, il est possible pour un adolescent de 13 ans de suivre les cours de la Croix-Rouge pour devenir lui-même baby-sitter. Il nous paraît donc évident qu'un jeune qui peut garder les enfants des autres devrait pouvoir se garder aussi lui-même. Qui peut le plus, peut le moins. Si d'aventure un membre du Conseil général devait avoir un enfant entre 12 et 15 ans, voire plus, qui aurait malgré tout besoin d'aide, cela entrerait dans le deuxième "cas" des personnes à charge nécessitant une assistance, mais là on est vraiment dans des cas particuliers. Le premier "cas", c'est celui des enfants jusqu'à 15 ans. Je pense effectivement que c'est simplement faire preuve de bon sens que de baisser cette limite. Je ne conçois pas qu'un enfant entre 12 et 15 ans puisse encore avoir besoin d'être gardé lorsque ses parents s'absentent en soirée.

**Salina Adrienne (PLR).** M. P. Wicht m'a enlevé les mots de la bouche. Le groupe libéral-radical soutiendra également cet amendement pour les mêmes raisons.

**Vonlanthen Marc (PS).** Je pense qu'il faut rappeler que l'idée de cet âge de 15 ans ne signifie pas une obligation pour les parents, qui auraient des enfants jusqu'à cet âge-là, d'avoir recours à l'indemnité, c'est une possibilité qui est donnée. L'idée de ce règlement est d'élargir autant que possible le cercle des bénéficiaires, s'ils en font la demande, pour pouvoir faciliter le travail et concilier au maximum la vie professionnelle des conseiller·ère·s généraux·ales avec leur vie familiale.

Effectivement, tous les enfants n'en ont pas besoin, mais il peut arriver que des enfants en aient besoin. Dans ce cas-là, on veut et on souhaite que les parents en question ne doivent pas faire recours à leurs jetons de présence pour complètement payer un-e baby-sitter. Cela ne nous semble pas acceptable. Il est vrai qu'un enfant peut relativement tôt être indépendant la journée. Pour nous, un point important, ce sont les horaires auxquelles se déroulent les séances du Conseil général. C'est un peu différent de laisser des enfants seuls deux soirs de suite de 19.00 heures jusqu'à 24.00 heures que de les laisser seuls la journée pour brièvement aller faire une course.

Je vous prie de vous en tenir à la version qui a été proposée par le Bureau. Elle nous semble la seule raisonnable.

**Collaud Gérald** (CG-PCS). M. M. Vonlanthen m'enlève les mots de la bouche, je n'ai donc rien à ajouter.

**Salina Adrienne** (PLR). Je pense que ce cas entre 13 et 15 ans tombe sous l'alinéa 2. Même si on limite à 12 ans les frais de garde, on peut passer sous l'alinéa 2 le cas où un enfant aurait besoin de garde un peu plus longtemps.

**Vacher Jean-Thomas** (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL soutiendra l'amendement de la Commission financière et je tâcherai d'éduquer mes enfants suffisamment bien pour qu'ils n'aient pas besoin de garde après 12 ans.

**Le président.** Etant père de deux enfants et vivant avec une autre famille avec trois enfants, je constate que le développement des enfants à cet âge, entre 12 et 15 ans, entre filles et garçons, peut être très différent sans que les parents n'aient commis des erreurs dans leur éducation. Dans ce sens, j'aimerais quand même dire que je suis un peu consterné par cette remarque qui lie la capacité des parents à l'autonomie des enfants. (Applaudissements).

**Vonlanthen Marc** (PS). Je ne peux qu'aller dans votre sens. Je trouve que pour le prétendument parti de la famille, cette déclaration du chef de groupe est tout simplement inadmissible.

**Le président.** Mme la présidente de la Commission financière, maintenez-vous formellement votre demande d'amendement?

**Jordan Marine, présidente de la Commission financière.** L'amendement est maintenu.

**Gerber Sonja, vice-présidente du Conseil général et rapporteuse au nom du Bureau.** Le Bureau a échangé à ce sujet par voie de circulation et a décidé de ne pas se rallier à cet amendement.

## Vote

Proposition d'amendement de la Commission financière visant à modifier l'article de la manière suivante: " Une indemnité supplémentaire de CHF 60.- par séance du Conseil général est allouée aux membres du Conseil général qui en font la demande. Cette indemnité concerne les cas suivants:

- enfant(s) jusqu'à 12 ans révolus à faire garder durant les séances du Conseil général;
- personne(s) à charge nécessitant une assistance durant les séances du Conseil général".

**Ont voté en faveur de l'amendement de la Commission financière (contre la version du Bureau): 23** Aebischer David (PLR), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Page Maurice (CG-PCS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre l'amendement de la Commission financière (en faveur de la version du Bureau): 43** Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khmel Seewer Naïma (PS), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rrustemi Ilire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**Se sont abstenus: 5** Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

**C'est par 43 voix contre 23 et 5 abstentions que le Conseil général refuse l'amendement de la Commission financière.**

Cet article n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

**Vacher Jean-Thomas** (Le Centre/PVL). Je me suis trompé de bouton je ne souhaitais pas prendre la parole. J'en profite pour préciser que c'était un trait d'humour. Je présente mes excuses si j'ai pu offenser quelqu'un.

### Article 6 Cas non prévus

Cet article n'appelant pas d'observations, il est ainsi adopté.

### Article 7 Abrogation

Cet article n'appelant pas d'observations, il est ainsi adopté.

Article 8 Entrée en vigueur

Cet article n'appelant pas d'observations, il est ainsi adopté.

Article 9 Référendum

Cet article n'appelant pas d'observations, il est ainsi adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations, adoptés.

**Vote d'ensemble**

**Le Conseil général adopte, par 57 voix contre 8 et 6 abstentions, l'arrêté ci-après:**

*"Le Conseil général de la Ville de Fribourg*

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1);
- le règlement d'exécution de la loi sur les communes du 28 décembre 1981 (RSF 140.11);
- le règlement du Conseil général du 18 septembre 2018;
- le rapport du Bureau du Conseil général;
- le rapport de la Commission financière,

*adopte les dispositions suivantes:*

**Article 1 Séances du Conseil général**

Les membres du Conseil général de la Ville de Fribourg reçoivent une indemnité de CHF 120.- par séance.

**Article 2 Séances des commissions**

<sup>1</sup> Les membres du Conseil général reçoivent une indemnité de CHF 100.- par séance de commission et par séance de groupes de travail désignés par le Bureau.

<sup>2</sup> L'indemnité est de CHF 60.- pour les séances du Bureau.

**Article 3 Indemnité de préparation**

Une indemnité de CHF 100.- est allouée pour la préparation d'une séance du Conseil général.

**Article 4 Indemnité de présidence**

<sup>1</sup> Une indemnité supplémentaire de CHF 60.- est allouée en plus de l'indemnité de base pour les situations suivantes:

- présidence d'une séance du Bureau;
- présidence d'une séance de commission;
- présidence d'une séance d'un sous-groupe de commission ou d'un groupe de travail désigné par le Bureau;
- présidence d'une séance de groupe.

<sup>2</sup> Une indemnité forfaitaire annuelle de CHF 3'000.-est octroyée pour la présidence du Conseil général.

<sup>3</sup> Une indemnité forfaitaire annuelle de CHF 1'000.- est octroyée pour la vice-présidence du Conseil général.

#### **Article 5 Indemnités familiales et pour personnes à charge**

Une indemnité supplémentaire de CHF 60.- par séance du Conseil général est allouée aux membres du Conseil général qui en font la demande. Cette indemnité concerne les cas suivants:

- enfant(s) jusqu'à 15 ans révolus à faire garder durant les séances du Conseil général;
- personne(s) à charge nécessitant une assistance durant les séances du Conseil général.

#### **Article 6 Cas non prévus**

Le Bureau apprécie et liquide les cas non prévus.

#### **Article 7 Abrogation**

Le règlement concernant les jetons de présence du Conseil général du 19 novembre 2001 est abrogé.

#### **Article 8 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### **Article 9 Référendum**

Le présent règlement n'est pas soumis à référendum.

Adopté par le Conseil général de la Ville de Fribourg, le 10 octobre 2022

#### AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président:

Mario Parpan

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

**Ont voté Oui: 57** Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**Ont voté Non: 8** Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

**Se sont abstenus: 6** Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA)

**7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 7 (2021-2026) de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) lui demandant d'étudier les mesures actuelles de promotion des sports dans l'optique de l'égalité des chances et des droits et de proposer des mesures correctives et/ou d'encouragement**

**Nobs Pierre-Olivier, directeur des Sports.**

cf. annexe.

Le postulat demandait au Conseil communal de procéder à une analyse de la place des femmes dans le sport, c'est-à-dire d'étudier les mesures actuelles de promotion, les subventions accordées et les modes d'utilisation des infrastructures sportives pour en identifier les bénéficiaires actuel-le-s.

De manière générale, selon l'état des lieux dressé par le Conseil communal, le nouveau plan directeur des sports qui sera rendu public encore ce mois d'octobre, veut promouvoir les valeurs de genre, d'inclusion et de cohésion, pour tou-te-s.

Des données spécifiques sur les pratiques sportives des femmes et des minorités ne sont malheureusement pas disponibles en l'état. Les réflexions ont d'abord été menées dans le cadre des travaux de rédaction du plan directeur des sports. Ce document fait la part belle, comme je l'ai déjà dit, au sport pour tou-te-s et intègre notamment une orientation stratégique visant le soutien à la pratique sportive et au développement du sport populaire.

Pour concrétiser cette stratégie, un projet "sport et inclusion" avec l'objectif d'apporter une réflexion sur la mixité des offres sportives de la Ville de Fribourg pour plus d'égalité dans le soutien et la promotion des pratiques sportives est prévu.

Des actions potentielles ont déjà été identifiées, notamment concernant la mixité et l'inclusivité des associations sportives, des équipements et des manifestations sportives de la Ville de Fribourg ou encore la création d'une journée/d'ateliers/conférences ou d'assises sur les pratiques inclusives (genre, handicap, autres), sous réserve des moyens financiers de la Ville.

Un autre projet sur le thème de subventions versées aux associations sportives est également prévu.

Au niveau de l'accès aux infrastructures, on peut par exemple mentionner qu'aucune différence n'est faite entre les hommes et les femmes. Les infrastructures sont accessibles indépendamment du genre, dans la mesure de leurs disponibilités.

Au niveau de l'offre sportive, les activités, camps ou autres manifestations organisés par la Ville se veulent inclusifs. On peut citer par exemple l'offre récente des initiations sportives, les différents camps proposés aux enfants, les programmes IdéeSport. Au niveau des clubs sportifs, seul Elfic Fribourg est un club 100% féminin. D'autres clubs sont en grande partie féminin,



comme le Club de patinage artistique Fribourg-Romont, et d'autres encore possèdent des équipes ou sections féminines.

Au niveau des mesures d'encouragement, il n'existe actuellement aucun levier qui permette de soutenir spécifiquement le sport féminin. Néanmoins, le Conseil communal, via son Service des sports, montre des signaux très encourageants. Par exemple, la ville vient d'accueillir, c'était hier, la première étape du 1<sup>er</sup> Tour de Romandie féminin, ce qui a permis d'offrir une jolie plateforme de promotion et de messages en lien avec le sport féminin.

Au niveau des mesures correctrices ou correctives destinées à assurer une meilleure égalité, deuxième objet du postulat, le Conseil communal rappelle la réponse au postulat n° 196 qui traitait des budgets genrés. Les Services de la culture et des sports font office de Services pilotes pour étudier notamment les aspects de genre dans les subventions accordées.

**Le président.** Je suis saisi d'une motion d'ordre mais je donnerai encore la possibilité d'exprimer sa satisfaction ou non à Mme M.-C. Rey-Baeriswyl avant de passer au vote sur la motion d'ordre.

**Rey-Baeriswyl Marie-Claire** (CG-PCS). Je remercie le Conseil communal et le Service des sports qui présentent avec honnêteté les données disponibles et la réalité actuelle de la place des filles et des femmes dans les sports en ville de Fribourg. Même encore partiel, le constat est déjà clair: l'égalité n'est pas atteinte. Cependant, j'aurais deux remarques et demandes:

- pour dresser un état des lieux complet, il serait important de poursuivre l'effort de documenter la question de l'égalité dans les activités sportives, en diversifiant et systématisant notamment les statistiques des offres et des lieux, comme le fait déjà un petit peu le rapport concernant le postulat n° 8;
- pour consolider les mesures correctives, il s'agirait aussi d'analyser le constat et de le comprendre, peut-être de manière participative avec des partenaires pertinents, les jeunes filles elles-mêmes, les femmes, les centres de loisirs, des lieux de formation comme l'école, et de construire des réponses adaptées en prévoyant des budgets requis.

Je mets tous mes espoirs de voir se concrétiser peu à peu votre volonté politique par le plan directeur afin de remédier peu à peu à ces inégalités par des mesures multiples qui touchent autant la facilitation d'accès, la communication, l'incitation à la participation, l'adaptation des équipements, etc., et des mesures précoces assurant la mixité et l'inclusion dès la petite enfance dans les cours de récréation, les places de jeux, de sport et dans les quartiers.

Le postulat n° 7 est ainsi liquidé.

#### Motion d'ordre

**Delaloye Sophie** (PS). Je souhaite déposer une motion d'ordre. Compte tenu de l'heure tardive et vu le programme encore chargé qui nous attend, je demande de pouvoir continuer nos débats demain.

**Page Maurice** (CG-PCS). Je souhaitais demander la même chose.

Vote

**Le Conseil général accepte, par 49 voix contre 6 et 14 abstentions, la motion d'ordre demandant de reprendre les débats demain soir.**

**Ont voté Oui: 49** Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s)

**Ont voté Non: 6** Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC)

**Se sont abstenus: 14** Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Dietrich Benoit (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Muriith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**Le président.** Je vous remercie et me réjouis de vous voir demain soir au complet. Bonne soirée.

La séance est levée à 22.44 heures.

Fribourg, le 27 octobre 2022  
MM/nm/ib/jf

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le président:

Mario PAPAN



Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

**Annexe mentionnée.**